



**Procès-verbal  
de la séance du Conseil Communal d'Ecublens  
Jeudi 26 février 20h00  
Grande Salle du Motty**

Présidence : Mme Daniela Miéville – [president.conseil@ecublens.ch](mailto:president.conseil@ecublens.ch)  
Scrutateurs : Mmes Jade Hänni et Carla Della Vecchia  
Secrétaire : Mme Silvana Passaro – [silvana.passaro@ecublens.ch](mailto:silvana.passaro@ecublens.ch)  
Secrétaire suppl : Mme Fiona Calame – [fiona.calame@ecublens.ch](mailto:fiona.calame@ecublens.ch)  
Huissière : Mme Nathalie Cosendai

## **Ordre du jour**

---

1. **Appel**
2. **Communications du Bureau du Conseil**
3. **Approbation de l'ordre du jour**
4. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 12 décembre 2025**
5. **Assermentation / Election**
6. **Préavis 2026/01 : Parcelle communale n°356 – Vente de la parcelle à la Société coopérative Migros Vaud**
7. **Préavis 2026/02 : Création de l'association intercommunale de gestion des eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV) – Approbation des statuts**
8. **Rapport** de la Commission chargée de préaviser sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité du postulat de M. le Conseiller communal Charles Koller « Promotion économique durable »
9. **Droit d'initiative**  
(postulat – motion – projet de règlement ou de décision – interpellation – vœu – question)
10. **Communications municipales**
  - a. Communications écrites
  - b. Réponses aux questions et aux vœux adressés à la Municipalité

c. Communications orales

## 11. Divers

---

### Mme la Présidente

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Madame l'Huissière,

Monsieur le Technicien,

Mesdames les Secrétaires,

J'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à notre Conseil communal de ce jeudi 26 février, le premier Conseil de l'année 2026.

## 1. Appel

---

Je passe sans plus tarder la parole à Mme la Secrétaire, Silvana Passaro. Je prie chaque Conseillère et Conseiller de répondre « présent » à l'annonce de son nom et d'actionner sa zapette à l'aide du bouton entrée.

⇒ L'appel annonce la présence de 57 Conseillères et Conseillers sur 72. 14 personnes se **sont excusées** et 1 Conseiller **arrive plus tard**.

Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer. La majorité est maintenant fixée à 29.

Conseillères et Conseillers excusés : Mmes et MM. Christine Bolatdermici, Pierre Chapuisat, Deborah Demontis, Pierre Dufay de Lavallaz, Claudio Eyrauch, Naser Iseni, José Lourenco Jorge, Belyse Nahimana, Anne Oppliger, Maite Perez Chevallaz, Anuta Pichon, Alessia Rizzo, Yasmina Sandoz, Pavle Velkov.

M. le Conseiller Lorik Hyseni arrive plus tard.

## 2. Communication du Bureau

---

Je passe au point 2 de l'ordre du jour, à savoir les communications du Bureau :

### Au chapitre des communications du Bureau

---

Pour votre information, Mme la Conseillère Carla Della Vecchia assistera Mme la Conseillère Fiona Calame, Secrétaire suppléante, afin de connaître le fonctionnement des zapettes, de plus elle remplace M. le Conseiller Claudio Eyrauch, scrutateur qui est absent ce soir.

Nous passons à une nouvelle qui nous attriste. En effet, le Bureau exprime ses sincères condoléances à la famille de M. le Conseiller José San Vicente qui nous a quittés le 31

décembre 2025. J'ai représenté le Bureau, en assistant à son enterrement le vendredi 9 janvier 2026.

Je passe la parole à M. le Conseiller Jacky Leimgruber.

### **M. le Conseiller Jacky Leimgruber**

#### *Hommage à José San Vicente*

*Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Chères et Chers Collègues,*

*C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de Monsieur José San Vicente, Conseiller communal et membre du groupe FORUM, survenu le 31 décembre dernier.*

*Par ce message, nous souhaitons lui rendre hommage et saluer la mémoire d'une personne qui a siégé au sein de notre Conseil communal durant plusieurs législatures.*

*Durant toutes ces années, nous avons pu apprécier sa bienveillance et ses qualités humaines qui allaient bien au-delà de son engagement politique.*

*Epoux, père, beau-père et grand-père, José San Vicente était une personne chaleureuse, attachée à la vie et à sa famille, toujours à l'écoute et prête à aider, à partager son expérience avec générosité, tant dans sa vie professionnelle qu'associative.*

*José était aussi passionné par le sport : le Hockey sur glace et le football en particulier. Après sa carrière de joueur et durant plusieurs dizaines d'années, il a mis ses compétences au service de nombreux clubs en tant qu'entraîneur, tenancier de buvette sportive et a également assumé la tâche de responsable du matériel de la 1<sup>ère</sup> équipe du Lausanne Hockey Club.*

*L'impressionnante foule venue assister à ses obsèques gardera le souvenir d'une personnalité attachante et appréciée dont la présence quotidienne manquera cruellement à sa famille, ses proches, ses amis.*

*Dans ces moments douloureux de la séparation et du vide immense que l'on peut ressentir, nous tenons à exprimer à sa famille et à tous ceux qui l'ont connu nos plus sincères condoléances. Nous partageons leur peine et leur adressons tout notre soutien et toute notre sympathie dans cette épreuve difficile.*

*Salut José !*

### **Mme la Présidente**

Je vous remercie M. le Conseiller Leimgruber. Je prie l'Assemblée de bien vouloir se lever. Nous allons observer une minute de silence en hommage à M. San Vicente.

Avec l'arrivée de M. le Conseiller Lorik Hyseni, le nombre des Conseillères et Conseillers est de 58 et la majorité est de 30.

Nous remercions Mme Nathalie Cosendai, l'Huissière municipale, qui remplace notre Huissière, Mme Katia Izzo qui est accidentée et notre huissier M. Florent Durussel, en vacances.

- Le lundi 9 février, il y a eu la rencontre annuelle entre le Bureau et la Municipalité. Divers sujets ont été abordés dont la vérification de la liste des Conseillers habitant

toujours notre commune. Il a été convenu que le Service des habitants effectue ce contrôle chaque trois mois.

- Le dimanche 8 mars se déroulera le dépouillement de nos nouvelles autorités communales, ainsi que de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat et les votations fédérales. En tant que candidate à la Municipalité, je me suis récusée pour cette tâche, mais je me suis occupée de l'organisation avec Mme Takaj et Mme la Secrétaire. Je remercie la deuxième vice-Présidente, Mme Anuta Pichon d'avoir accepté de présider la journée du dépouillement. Je remercie également mes deux Secrétaires, le Bureau, les Huissiers et les volontaires qui procéderont au dépouillement.
- Les résultats de la municipalité, puis du Conseil communal seront transmis de manière officielle à la salle des Combles par la deuxième vice-présidente. Les candidats à la municipalité et les présidents de groupe seront avisés de l'heure de transmission des résultats, via un message WhatsApp. Les candidats uniquement sont les bienvenus à participer.

### **Au chapitre des représentations**

---

Depuis notre dernier Conseil communal, j'ai eu le plaisir de représenter le Bureau pour les événements suivants :

- le lundi 12 janvier, au tirage au sort des listes électorales
- le mercredi 28 janvier à la présentation du travail effectué par la plateforme jeunesse de l'Ouest lausannois, suivi d'un apéritif
- le vendredi 6 février à l'assemblée générale de l'Abbaye des Patriotes d'Ecublens

### **Au chapitre des correspondances**

---

- Le mardi 16 décembre 2025, un échange de courriels a eu lieu avec le Préfet, M. Kocher, au sujet du remplacement de Mme Yasmina Sandoz à la Commission des finances par Mme la Conseillère Jade Hänni.

Mme Hänni étant déjà scrutatrice et membre de la Commission de gestion, un doute est apparu au sein du Conseil ainsi que de ma part quant à la possibilité pour elle de siéger également à la Commission des finances.

Voici sa réponse :

*Madame la Présidente,*

*Formellement, la décision du Bureau n'est pas conforme à la loi sur les communes (LC) ni à votre règlement.*

*Conformément à l'article 40g, alinéa 1, de la loi sur les communes, le règlement du Conseil définit le mode de nomination des commissions permanentes.*

*Par ailleurs, la LC ne prévoit aucune restriction en la matière, étant précisé à l'article 40f, alinéa 2, que la COFIN et la COGEST peuvent être regroupées en une seule commission.*

*Partant de ce constat et à la lecture de votre règlement, il ressort que la nomination d'une personne relève du Conseil et non du Bureau, conformément à l'article 43, alinéa 3, du règlement de votre Conseil.*

*S'agissant des restrictions prévues par le règlement :*

- *pour la COGEST, aucun ancien membre de la Municipalité ne peut faire partie de la commission (art. 47, al. 3) et aucun membre du personnel communal ne peut y siéger (art. 47, al. 4) ;*
- *pour la COFIN, aucun membre du personnel communal ne peut en faire partie (art. 48, al. 3) et aucun conseiller ne peut siéger dans une commission ad hoc rapportant sur le même sujet (art. 48, al. 7).*

*Au vu de ce qui précède, Madame Hänni peut siéger tant à la COFIN ainsi qu'à la COGES, sans restriction, et la décision du Bureau ne saurait dès lors être considérée comme recevable.*

Pour donner suite à cette réponse, j'en ai informé le groupe LES VERT.E.S. M, le Conseiller Koller a décidé de continuer à siéger à la Commission des finances.

Je vous saurais gré, si vous avez une particularité avant un Conseil communal, de m'avertir, afin que je puisse prendre un avis de droit avant celui-ci et éviter d'éventuelles erreurs non intentionnelles.

Avant d'écrire le Préavis des indemnités communales pour la prochaine législature, je me suis informée auprès du Préfet de comment procéder. Voici sa réponse :

- Le lundi 22 décembre 2025, j'ai reçu la réponse suivante du Préfet :

*Madame la Présidente,*

*Conformément à l'article 29 alinéa 3 de la LC, vous devez proposer un nouveau préavis concernant les indemnités pour la législature 2026-2031.*

*Même s'il s'agit d'un copier-coller du préavis de la dernière législature, vous devez soumettre la proposition d'indemnité (préavis) à une commission ad hoc et faire voter les conclusions par le Conseil.*

*L'assemblée délibérante peut vouloir proposer des modifications et a toujours le dernier mot.*

*J'espère avoir répondu à votre question et vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.*

*Cordialement,*

*Jonas Kocher*

Dès lors le préavis a été préparé et la Commission pour les indemnités l'examinera. Il sera soumis au conseil communal du mois d'avril 2026.

- Le 11 février 2026, le Bureau a reçu un courriel de la part de M. le Secrétaire municipal, Pascal Besson. Je vous en fait la lecture.

*Madame la Présidente,*

*Mesdames, Messieurs,*

*Nous vous informons que la Municipalité n'a pas d'objet à soumettre au Conseil communal lors de la séance prévue le jeudi 26 mars 2026.*

*Dès lors, nous vous laissons le choix d'annuler ou de maintenir cette séance.*

*Nous nous chargerons, le cas échéant, de publier un avis d'annulation aux piliers publics ainsi que sur le site internet de la Ville et de transmettre l'information par courriel à tous les membres du Conseil communal.*

*Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous adressons, Madame la Présidente,*

*Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.*

*Au nom de la Municipalité*

*Le Secrétaire municipal*

Pour donner suite à ce courrier, j'ai envoyé un mail à chaque Président de groupe et nous en avons discuté lors de notre séance du Bureau du 25 février. Il a été décidé que la séance du Conseil du 26 mars est annulée.

### **Au chapitre des communications présidentielles**

Chères Conseillères, Chers Conseillers, j'ai le plaisir de vous inviter à notre traditionnelle sortie du Conseil qui aura lieu le samedi 13 juin 2026. Celle-ci se déroulera à l'hippodrome d'Avenches, afin de découvrir le monde hippique et des paris. Vous recevrez l'invitation à fin avril, mais je vous remercie de déjà réserver la date.

## **3. Approbation de l'ordre du jour**

---

### **Mme la Présidente**

Vous avez toutes et tous reçu l'ordre du jour de cette séance. Si tel n'est pas le cas, je vous prie de vous manifester.

J'ouvre la discussion sur l'ordre du jour tel que présenté.

La parole n'est pas demandée. Je clos la discussion. Nous allons passer au vote. Je vous remercie d'attendre que le vote soit officiellement lancé pour voter.

Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique. Vous pouvez voter, à présent. Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est avec **57 OUI**, 0 non et 0 abstention **que l'ordre du jour tel que présenté est accepté.**

## **4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 12 décembre 2025**

---

### **Mme la présidente**

Vous avez toutes et tous reçu ce procès-verbal, celles et ceux qui ne l'auraient pas reçu sont priés de se manifester.

Avant de vous donner la parole, Mme la Secrétaire remercie par avance toute personne chargée de relire son intervention de bien vouloir lui indiquer si la retranscription vous convient ou non dans le délai imparti, afin qu'elle puisse finaliser le procès-verbal et le transmettre dans les meilleurs délais au Greffe pour diffusion.

J'ouvre à présent la discussion sur ce procès-verbal.

La parole n'est pas demandée, je clos la discussion.

Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique. Vous pouvez voter, à présent. Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est avec 57 **OUI**, 0 non et 0 abstentions **que le procès-verbal du 12 décembre 2025 est accepté.**

## **5. Assermentation/élection**

---

### **Mme la Présidente**

Conformément à notre ordre du jour et pour donner suite à la démission de M. Thomas Colau, le 5 novembre 2025, de la démission de Mme Pamela Raboud, le 28 novembre 2025 et du décès de M. José San Vicente, le 31 décembre 2025, nous devons procéder à l'assermentation d'une Conseillère ou d'un Conseiller pour le groupe LES VERT.E.S et de deux Conseillères ou Conseillers pour le groupe FORUM.

Je vais demander à Madame Nathalie Yéghen-Yürüten, future Conseillère FORUM, à M. Silvio Mucaria, futur Conseiller LES VERT.E.S et à M. Serge Nicod, futur Conseiller FORUM de se placer à l'endroit qui leur a été indiqué, puis je vais lire le serment que chaque membre du Conseil doit prêter lors de son assermentation.

Je nommerai alors Madame Nathalie Yéghen-Yürüten, Monsieur Mucaria et Monsieur Nicod qui, à ce moment-là, lèveront la main droite en déclarant *"je le promets"*.

Suite de cela, Mme la future Conseillère Yéghen-Yürüten, et M. le futur Conseiller Mucaria, ainsi que M. le futur Conseiller Nicod pourront rejoindre notre Assemblée, où une place leur est d'ores et déjà attribuée.

J'invite l'Assemblée à se lever.

### **Serment :**

*Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.*

*Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.*

### **Mme Nathalie Yéghen-Yürüten,**

Je le promets

### **M. Silvio Mucaria**

Je le promets

### **M. Serge Nicod**

Je le promets

### **Mme la Présidente**

Mme la Conseillère Nathalie Yéghen-Yürüten, M. le Conseiller Mucaria et M. le Conseiller Serge Nicod, je vous souhaite la bienvenue au sein de notre Assemblée et vous adresse toutes mes félicitations. Vous pouvez prendre place auprès de votre groupe.

⇒ Le nombre des Conseillères et Conseillers passe à 61 et la majorité est fixée à 32.

## **6. Préavis 2026/01 : Parcelle communale n°356 – Vente de la parcelle à la Société coopérative Migros Vaud**

---

### **Mme la Présidente**

Nous sommes en présence d'un rapport de majorité ainsi que d'un rapport de minorité. Je donne tout d'abord la parole à M. le Conseiller Stéphane Raveau, président de la Commission foncière, car il aimerait apporter une modification au rapport, puis à M. le Conseiller Cédric Sandoz, rapporteur de la Commission foncière, et pour finir à M. le Conseiller Sebastian Süess pour la présentation du rapport de minorité.

### **M. le Conseiller Stéphane Raveau**

Pour donner suite à la prise de position de la Municipalité concernant l'amendement proposé par la Commission ad hoc relatif aux conclusions du préavis 2026-01, je vous propose de remplacer l'amendement actuel de la Commission ad hoc au point 3 des conclusions par le texte suivant : « Le produit de cette vente sera affecté au Fonds pour investissement futur, compte 9282.11, lors du bouclage des comptes 2026. »

Je vous remercie de bien vouloir soutenir cet amendement ainsi que le préavis.

### **Mme la Présidente**

Je remercie M. le Conseiller Stéphane Raveau pour ces précisions et l'amendement modifié et je passe la parole à M. le Conseiller Cédric Sandoz.

### **M. le Conseiller Cédric Sandoz**

La Municipalité a expliqué le contexte de cette vente, laquelle survient dans la continuité d'une fin de DDP. Elle estime que cette vente à la Migros permettrait d'obtenir un capital utile pour les investissements futurs. Un rapport minoritaire vous a été transmis et je laisserai Monsieur Sebastian Süess vous le présenter.

J'en viens aux conclusions : Après délibération, c'est avec trois oui et un non que les membres de la Commission vous recommandent, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté.

### **Mme la Présidente**

Je remercie M. le Conseiller Cédric Sandoz pour son rapport et je passe maintenant la parole à M. le Conseiller Sebastian Süess pour le rapport de minorité.

### **M. le Conseiller Sebastian Süess**

La minorité de la Commission renvoie au rapport de la Commission foncière le rapport de majorité pour toutes les questions relatives à la composition de la commission ainsi qu'à son emploi du temps. La minorité remercie la Municipalité et son administration pour tous les renseignements fournis.

Elle remercie également le président de la Commission foncière, le rapporteur de la majorité et les autres membres de la Commission foncière pour la qualité des échanges. Également, et pour satisfaire l'article 46 de notre règlement, la minorité déclare n'avoir aucun intérêt personnel ou matériel en la matière. Le seul lien qui me nourrit à la Migros concerne ma carte Cumulus. Considération de politique foncière, en principe, une commune ne devrait pas vendre de terrain.

La minorité se demande si la Municipalité dispose d'une vision claire en matière de politique foncière communale. Cette dernière ne transparaît pas dans le préavis. Or, lors de projets de réaménagement d'espaces publics ou routiers, la construction de nouvelles infrastructures d'intérêt public, il est un atout considérable de posséder des terrains. A l'avis de la minorité, un échange de terrains au sein de la commune est donc préféré à la vente. Le produit d'une éventuelle vente devrait servir à cette politique foncière communale, soit être spécifiquement dédiée à l'achat de terrains ou de bâtiments servant l'intérêt public. L'utilisation du produit de la vente pour la trésorerie générale, ou autrement dit, pour diminuer l'endettement, paraît la solution la moins durable.

Un amendement proposant la création d'un fonds affecté est soutenu par la commission foncière dans le rapport de majorité. La minorité vous invite à soutenir cet amendement. Considération financière. Les informations fournies quant aux conditions du DDP qui vient d'arriver à échéance interpellent quant à la rente du DDP qui semble très faible.

La location d'un terrain d'une valeur de 8 millions de francs devrait générer avec un rendement réaliste de 3% plutôt 240 000 francs que les 62 300 francs de revenu annuel du DDP. Le prix de vente de 820 francs le mètre carré interpelle à plusieurs égards. Il est le même qu'en 2021, alors que l'indice suisse des prix à la consommation IPC a augmenté depuis. A noter que la rente du DDP a été indexée en 2021 en fonction de l'IPC, La Migros était donc d'accord avec ce principe.

Selon la calculatrice de l'IPC, les 820 francs de 2021 valent plutôt 870 francs en 2026, ce qui équivaut, pour l'ensemble de la surface non expropriée, à un manque à gagner de plus de 400 000 francs. Une autre interrogation concerne la surface qui devrait être expropriée. La minorité ne remet pas en question que le prix de cette partie soit celui qui sera payé par l'OFROU en cas de vente définitive.

Cependant, vu les incertitudes liées à la réalisation de la jonction d'Ecublens, elle demande qu'une clause soit rajoutée au projet d'acte de vente stipulant que seuls les mètres carrés effectivement expropriés sont vendus aux tarifs définis par l'OFROU. Le tarif par mètre carré plus élevé doit s'appliquer au solde de la parcelle.

Si une partie effectivement expropriée est plus faible en cas de redimensionnement de la jonction autoroutière, voire nulle dans l'hypothèse de non-réalisation de la jonction autoroutière, l'acheteur doit s'engager à verser la différence à la commune. Finalement, la minorité de la Commission estime que la valeur du terrain est sous-évaluée pour plusieurs motifs. La parcelle se situe en prolongement des parcelles propriétés et exploitées par la Migros.

Le site dispose d'une excellente accessibilité en train ou en camion, qui se trouvera d'ailleurs encore améliorée si la jonction autoroutière est réalisée. La zone industrielle fait partie d'un site stratégique d'agglomération que le canton impose de densifier. Avec la législation du futur PACom, la constructibilité devrait être augmentée de manière sensible. L'indice de masse étant prévu d'être augmenté d'un tiers, passant de 6 m<sup>3</sup> par m<sup>2</sup> à 8 m<sup>3</sup> par m<sup>2</sup>. et la hauteur maximale de 13 m à 25 m.

Pour la minorité de la Commission, cette plus-value foncière découlant du PACom projetée doit être intégrée dans le prix du terrain. Selon les propos des représentants de la municipalité, la Migros n'aurait pas manifesté d'intention immédiate de construire sur cette parcelle. Cette stratégie visant probablement à diminuer la valeur que la parcelle a pour la Migros est peu crédible pour la minorité de la Commission. La parcelle dispose en effet d'une position stratégique pour la Migros.

Il est aisé de comprendre son intérêt pour acquérir la parcelle. Si ce n'est pas pour des réalisations immédiates, la parcelle aura d'autant plus d'intérêt pour la Migros dès qu'elle aura épuisé les possibilités d'extension sur les parcelles de la zone qui lui appartiennent.

S'il est compréhensible que la Migros souhaite acheter au meilleur tarif, pour rappel, elle avait proposé d'acheter ce terrain pour elle stratégique dont la constructibilité est prévue d'être augmentée au même tarif que la surface expropriée. La commune, elle, doit défendre au mieux ses intérêts. Conclusion, au vu de ce qui précède, la minorité de la commission foncière recommande au conseil communal de refuser le préavis 2026-01.

Si le préavis est néanmoins accepté, la minorité émet le vœu qu'une clause de variation du prix soit introduite dans l'acte de vente s'agissant du mètre carré de la partie expropriée. Si le projet de jonction autoroutière est abandonné ou redimensionné, les mètres carrés finalement non expropriés doivent être vendus au même tarif que le solde de la parcelle. Pour la minorité de la Commission foncière, moi-même.

### **Mme la Présidente**

Je remercie M. le Conseiller Süess pour son rapport et je passe la parole à M. le Conseiller Nader Donzel, rapporteur de la Commission des finances.

### **M. le Conseiller Nader Donzel**

Je prends néanmoins la place du rapporteur Pierre Dufay de Lavallaz qui ne peut pas être là ce soir. Et je vais peut-être juste lire un tout petit extrait du rapport. La Municipalité ne se départit pas de patrimoine foncier sans y réfléchir à deux fois. Elle a mené une pesée d'intérêts approfondies avant d'opter pour la vente d'une parcelle d'accès difficile qu'elle n'aurait pas valorisée autrement. Cette vente rapportera à la Commune pas loin de 9 millions de francs.

Je passe aux conclusions. Après délibération, c'est avec sept oui et une abstention que les membres présents de la Commission des finances vous recommandent, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis 2006-01 tel que présenté.

### **Mme la Présidente**

Je remercie M. le Conseiller Nader Donzel pour son rapport. J'ouvre à présent la discussion sur l'amendement par la Commission foncière que je vous relis. Le produit de cette vente sera affecté au fonds d'investissement futur compte 9282.11 lors du bouclage des comptes 2026.

### **M. le Conseiller Jean-Paul Dudt**

Permettez-moi une remarque préalable : bien qu'ayant été élevé dans la tradition protestante, je dois dire que la situation que nous examinons ici ne me paraît pas très... catholique.

Je me réfère à la dernière page du rapport de majorité, où il est indiqué qu'après délibération, les membres de la Commission recommandent le préavis tel que présenté, par trois voix contre une. Cela peut surprendre, puisqu'un amendement est ensuite proposé.

Or, lorsqu'une commission élabore un amendement, celui-ci devrait en principe être discuté en son sein, puis soumis au vote, et le résultat de ce vote devrait figurer dans le rapport. En l'état, nous ne disposons d'aucune indication sur les conditions dans lesquelles cet amendement a été adopté.

De plus, s'il n'a ni été discuté en Commission, ni voté, ni mentionné dans le rapport, cela pose question quant à la régularité de la procédure.

Dès lors, il me semblerait plus conforme de soumettre l'amendement de la Commission ad hoc au vote de notre Conseil, et, le cas échéant, de permettre la présentation d'un sous-amendement par un membre de cette Assemblée.

### **Mme la Présidente**

Je me suis renseignée cet après-midi auprès du Préfet. Je l'ai contacté directement et il m'a confirmé qu'il est tout à fait possible de procéder de cette manière.

En l'occurrence, si M. Raveau, après consultation de sa Commission — ce qu'il pourra confirmer — décide de remplacer l'amendement, il n'est pas nécessaire de mettre en opposition deux amendements au vote. L'amendement initial est alors simplement remplacé de manière formelle.

### **M. le Conseiller Jean-Paul Dudt**

Très bien. Toutefois, j'aimerais connaître le résultat du vote de la commission concernant l'amendement figurant dans le rapport, ainsi que celui relatif au nouvel amendement.

### **M. le Conseiller Stéphane Raveau**

Nous étions quatre membres au sein de la commission. Dans un premier temps, nous avons décidé de modifier l'amendement initial, comme indiqué dans le rapport présenté par la Commission ad hoc

Par la suite, à la demande de la Municipalité, nous avons repris contact afin d'adapter cet amendement. Il a alors été clarifié qu'il ne s'agissait pas d'un sous-amendement, mais bien d'un nouvel amendement à part entière.

Finalement, la Commission s'est prononcée à trois voix pour et une voix contre.

### **M. le Conseiller Sebastian Süess**

Je souhaite apporter une précision. En Commission, l'amendement tel qu'il figure dans le rapport a, si mes souvenirs sont exacts, été soutenu à l'unanimité des quatre membres présents.

Par la suite, nous avons reçu un courriel du greffe proposant de modifier cet amendement pour des raisons techniques et procédurales. Il me paraît important de le relever.

En effet, l'amendement initial prévoyait la création d'un nouveau fonds. Or, la création d'un tel fonds nécessite l'élaboration d'un règlement, lequel doit être validé par la Municipalité,

puis soumis à notre Conseil par voie de préavis. Cela n'était évidemment pas réalisable dans les délais impartis.

C'est dans ce contexte que la Municipalité a proposé une modification de l'amendement. Le Président de la Commission a alors procédé à une consultation de ses membres.

Pour ma part, j'ai répondu qu'à mon sens les deux amendements pouvaient être soutenus, tout en indiquant que je me ralliais à la nouvelle proposition.

Cela étant, je considère que cet amendement devrait tout de même être soumis au vote. Il sera probablement refusé, dans la mesure où sa mise en œuvre ne semble pas possible en l'état.

### **Mme la Présidente**

Ce qui sera soumis au vote est donc l'amendement modifié, c'est-à-dire le nouvel amendement. Celui-ci remplace le premier, qui, de ce fait, ne sera pas mis au vote.

Cette manière de procéder est conforme. Je me suis renseignée à ce sujet et j'ai notamment pris contact cet après-midi avec M. le Préfet afin de valider cette procédure.

### **M. le Conseiller Sebastian Süess**

Merci, Mme la Présidente. En réponse à la question de Monsieur Dudt concernant le nombre de membres ayant soutenu le nouvel amendement, le résultat est de trois voix pour et une voix contre.

### **Mme la Présidente**

La parole n'étant plus demandée sur l'amendement, je clos la discussion. Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique. Vous pouvez voter, à présent. Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est avec 52 **OUI**, 6 non et 2 abstentions que l'amendement est accepté.

J'ouvre à présent la parole sur le préavis 2026/01 : Parcelle communale n°356 – Vente de la parcelle à la Société coopérative Migros Vaud.

### **M. le Conseiller Jean-Paul Dudt**

J'aimerais revenir sur un élément du serment que vous venez de lire, en particulier le passage relatif à la conservation des biens communaux.

À ce sujet, j'ai des interrogations concernant cette expropriation. Après avoir pris connaissance des différents documents à disposition, la situation ne me paraît toujours pas claire — et je ne pense pas être le seul dans ce cas.

En effet, je n'ai pas compris si l'expropriation a déjà eu lieu ou non, car les documents semblent contradictoires. Le préavis 2021-02, relatif à la vente d'une partie plus restreinte du terrain, indique que l'OFROU a exproprié la parcelle le 18 février 2019. Cette date figure également dans le projet de contrat de vente, au milieu de la page 2.

Or, le présent préavis fait, quant à lui, référence à une expropriation « définitive ».

Dès lors, je souhaiterais obtenir des clarifications sur ce point. Le rapport de majorité évoque une expropriation « prévue ». Le rapport de minorité parle, quant à lui, d'une

surface « qui devrait être expropriée ». Enfin, la Commission des finances mentionne une partie « expropriable », c'est-à-dire susceptible de l'être à l'avenir.

Ces formulations divergentes ne permettent pas de comprendre clairement la situation.

Dès lors, je souhaiterais savoir ce qu'il en est précisément : cette surface est-elle, à ce jour, expropriée ou non ? Appartient-elle encore à la Commune ou lui a-t-elle déjà été retirée ? Et, le cas échéant, à quelle date exacte cette expropriation est-elle intervenue ?

### **M. le Syndic, Christian Maeder**

Effectivement, cette parcelle comporte une mention d'expropriation datée du 18 février 2019. Cette information figure notamment dans le document de vente, à la page 2.

Il s'agit d'une mention d'expropriation par l'OFROU pour la surface nécessaire à la réalisation des voies de circulation de la future jonction.

Cela étant, il est important de préciser qu'il s'agit d'une mention et non d'une expropriation entrée en force à ce stade. Elle est inscrite à titre informatif, notamment à l'attention d'éventuels acquéreurs ou ayants droit.

Ainsi, oui, une mention existe, Eh oui, elle est datée de février 2019, mais cela ne signifie pas que l'expropriation soit déjà effective.

### **M. le Conseiller Jean-Paul Dudt**

Le contrat de DDP signé en 1976, que la Commune a eu l'amabilité de me transmettre, contient plusieurs éléments intéressants.

Il y est notamment précisé qu'en cas d'expropriation par un tiers, le propriétaire doit accorder au superficiaire, en l'occurrence Migros, l'abandon de la rente dès lors que l'objet lui est effectivement retiré.

Or, si j'ai bien compris les explications de Monsieur le Syndic, l'objet n'est, à ce jour, pas encore retiré. Dès lors, je m'interroge : pour quelle raison la Municipalité a-t-elle accordé une déduction de CHF 30'000.– par an sur la rente de Migros à partir du 1er janvier 2016 ? Cela représente tout de même un manque à gagner de CHF 300'000.– sur dix ans pour la Commune. Et l'on peut relever que cette somme, si elle n'a pas été perçue par la Commune, n'est, elle, pas perdue pour tout le monde.

### **M. le Conseiller Aitor Ibarrola**

Je me suis penché sur le rapport de minorité de Monsieur Sebastian Süess, qui formule un vœu. Celui-ci prévoit que, dans l'hypothèse où le préavis serait accepté, une clause soit introduite dans l'acte de vente afin de garantir que, si la parcelle ne devait finalement pas être expropriée, elle soit valorisée au même tarif que le reste du terrain.

Cette proposition me paraît particulièrement prudente et de bon sens. J'ignore si la Municipalité est prête à s'y engager, mais, à défaut, il me semblerait opportun de transformer ce vœu en amendement, afin de lui donner une portée contraignante.

Même si l'on nous dira sans doute que le scénario est peu probable, il n'en demeure pas moins qu'il convient d'anticiper cette éventualité. Dans ce cas, il serait légitime que la Commune puisse réclamer le prix réel de la parcelle qui n'aurait finalement pas été expropriée, soit le tarif de CHF 820.– le mètre carré tel que prévu dans le préavis.

Sur cette base, je me permets de proposer l'amendement suivant :

« Une clause de variation de prix sera introduite dans l'acte de vente s'agissant du prix du mètre carré de la parcelle concernée par l'expropriation. Dans l'hypothèse où le projet de jonction autoroutière serait abandonné ou redimensionné, les mètres carrés finalement non expropriés devront être vendus au même tarif que le solde de la parcelle. »

### **M. le Syndic, Christian Maeder**

Je pense qu'il est, en l'état, totalement impossible de donner suite à ce vœu, et cela pour deux raisons principales.

Tout d'abord, cette parcelle a fait l'objet d'une estimation en valeur vénale par une entreprise externe reconnue, CBRE. Cette estimation, transmise à la Municipalité, se montait à environ CHF 3,6 millions.

Ensuite, dans le cadre des discussions avec Migros, nous avons établi non pas une valeur vénale, mais une valeur commerciale. Celle-ci reflète le prix réel du marché à un moment donné, en tenant compte des négociations, de la situation du marché et de l'intérêt spécifique de l'acquéreur.

En l'occurrence, Migros a manifesté un intérêt particulier pour cette parcelle, qui fait déjà l'objet d'un droit de superficie depuis près de 50 ans et qui a rapporté plus de CHF 4 millions à la Commune sur cette période. Migros s'est toujours acquittée de ses obligations, et cela mérite d'être relevé.

Revenir aujourd'hui avec une proposition visant à introduire une nouvelle clause reviendrait à remettre en cause l'ensemble des négociations menées. Cela signifierait rouvrir le dossier et repartir de zéro avec Migros, ce qui n'est, à mon sens, ni réaliste ni souhaitable.

Pour rappel, lors des premières discussions en 2025, Migros proposait d'aligner le prix de l'ensemble de la parcelle sur celui de l'expropriation envisagée par l'OFROU, soit CHF 600.-/m<sup>2</sup>. Cette proposition a été refusée, et nous avons maintenu un prix de CHF 820.-/m<sup>2</sup>, cohérent avec les transactions précédentes.

Certes, certains pourraient évoquer une indexation, mais celle-ci ne s'applique pas de manière automatique aux biens fonciers. Par ailleurs, dans une transaction portant sur une surface importante — près de 11'000 m<sup>2</sup> — il est usuel que le prix unitaire soit ajusté en conséquence.

Aujourd'hui, le prix négocié de CHF 820.-/m<sup>2</sup> constitue un prix commercial particulièrement favorable. Même en tenant compte du fait qu'environ 3'000 m<sup>2</sup> pourraient être expropriés à CHF 600.-/m<sup>2</sup>, l'accord obtenu reste globalement très avantageux.

Dès lors, la proposition qui nous est faite me paraît irréaliste, car elle impliquerait de rouvrir entièrement les négociations, avec un risque réel de fragiliser un accord qui, à ce stade, est objectivement satisfaisant pour la Commune.

### **M. le Conseiller Jean-Paul Dudt**

Je dois dire que je ne peux pas me satisfaire des réactions, disons, quelque peu désinvoltes, de Monsieur le Syndic lorsque j'ai évoqué la baisse de CHF 30'000.- par an accordée depuis maintenant dix ans, sans explication claire à ce jour.

J'ai donc cherché à comprendre l'origine de cette diminution. Celle-ci apparaît dans les crédits supplémentaires 2016, préavis 2016-13, où figure simplement la mention suivante :

« Compte 310.4232.01, Migros – droit de superficie, réactualisation du DDP, période 2016–2020 : – CHF 30'000.– ».

Aucune explication n'y est apportée. Les rapports de la Commission des finances ne sont pas accessibles, le procès-verbal de la séance n'apporte pas davantage d'éclaircissements, et, à l'époque, je n'étais pas membre de cette commission.

Ce n'est que plus tard, à la lecture du préavis 2021/02, qu'apparaît la question de l'expropriation. Or, en effectuant un calcul simple — au prorata de la surface concernée, on constate que la part expropriée correspond précisément à une rente d'environ CHF 30'000.–.

Dès lors, sauf coïncidence, il apparaît que la rente a été réduite en lien avec une surface qui, à ce moment-là, n'était pas encore expropriée, ou, pour reprendre les termes du DDP, dont l'objet n'avait pas encore été retiré. Et cela dure depuis dix ans.

J'aimerais donc obtenir une explication claire sur ce point.

Par ailleurs, j'aimerais également évoquer l'article 5 du DDP relatif à la rente annuelle, qui prévoit une possible adaptation à l'échéance de 25 ans en cas de variation importante de la valeur des terrains.

Or, le rapport de majorité mentionne qu'un nouveau DDP pourrait être valorisé à CHF 360'000.–, contre CHF 62'300.– auparavant, soit une multiplication par près de six. Si cela ne constitue pas une variation importante, je m'interroge sur ce qui pourrait en relever.

Nous sommes donc face à deux situations où l'on peut légitimement se demander si les intérêts de la Commune ont été pleinement défendus : d'une part, une diminution de rente intervenue, semble-t-il, de manière anticipée ; d'autre part, une absence de réévaluation malgré une évolution très significative de la valeur.

Dans les deux cas, les montants en jeu sont conséquents.

Je souhaiterais dès lors obtenir des explications précises de la part de la Municipalité.

### **M. le Syndic, Christian Maeder**

Je ne serai pas aussi affirmatif que Monsieur Dudt concernant les calculs présentés par Monsieur Süess, mais je dois dire que je ne valide pas les montants avancés.

En effet, lorsqu'on calcule un droit de superficie (DDP), on ne se base ni sur la valeur de marché ni sur un prix de vente négocié, mais bien sur la valeur vénale. Or, je le rappelle, cette valeur vénale a été déterminée par un bureau spécialisé et elle est nettement inférieure aux montants évoqués ici. Elle n'est en tout cas pas de CHF 9 millions.

Si un nouveau DDP avait dû être envisagé, il aurait donc fallu partir de cette valeur vénale, et non d'un montant hypothétique multiplié par un pourcentage arbitraire. En pratique, un DDP se calcule généralement sur une base de 3 à 5 % de la valeur vénale.

Cela étant, il faut être clair : Migros n'était pas du tout favorable à la conclusion d'un nouveau DDP.

Il convient de rappeler qu'un DDP n'est pas un engagement à court terme. La durée minimale est de 30 ans. Il s'agit donc d'un engagement lourd, assimilable à une forme de loyer à long terme. Or, Migros ne souhaitait pas s'engager dans un tel dispositif pour une parcelle sur laquelle elle n'avait pas d'intérêt immédiat en termes de construction ou d'exploitation.

La position de Migros a été très claire : soit la Commune acceptait de vendre, soit les discussions s'arrêtaient. Et cela valait même dans l'hypothèse d'un DDP calculé sur une valeur vénale inférieure, avec un taux modéré.

Autrement dit, si nous avions insisté pour imposer un nouveau DDP, les négociations auraient tout simplement été rompues.

Il faut donc bien comprendre que la situation était la suivante : soit nous parvenions à un accord de vente dans les conditions négociées, soit nous conservions la parcelle sans perspective concrète à court terme.

### **M. le Conseiller Sebastian Süess**

Merci, Monsieur le Syndic, pour la perche.

Effectivement, CHF 9 millions peuvent sembler alléchants. Mais, au fond, ce n'est pas de cela dont nous parlons aujourd'hui. Le préavis évoque en réalité une économie annuelle d'environ CHF 35'000.–, soit, pour parler en « PLR+ID », à peine un dixième de point d'impôt.

Dès lors, la question est la suivante : cela vaut-il la peine de vendre ce terrain aujourd'hui, à ces conditions ? Ou prenons-nous le risque de priver les générations futures de la possibilité d'en disposer, que ce soit pour un usage stratégique ou pour une vente à de meilleures conditions ?

Car il faut aussi envisager une autre hypothèse : que Migros, d'ici quelques années, se retrouve à l'étroit et soit alors prête à payer le juste prix pour cette parcelle.

S'agissant du DDP, même en prenant la valeur vénale évoquée, autour de CHF 3,5 millions, et en appliquant un taux de 3 %, on arrive déjà à un montant qui dépasse sensiblement les CHF 62'000.– précédents. Certes, Migros n'en voulait pas aujourd'hui, mais cela pourrait évoluer à l'avenir.

J'insiste également sur la position stratégique de ce terrain. Pris isolément, il a peu de valeur. En revanche, pour un propriétaire voisin, en l'occurrence Migros, il prend une importance considérable, notamment en raison des possibilités accrues en matière de droits à bâtir en cas de regroupement des parcelles. C'est précisément ce caractère stratégique qui en fait la valeur réelle.

Dans ce contexte, on peut légitimement penser qu'à moyen terme, cette parcelle pourrait être valorisée à un prix plus élevé. Et, dans le pire des cas, si cela ne devait pas se concrétiser, la perte annuelle resterait à CHF 35'000.–, modérée

Cela étant dit, j'aimerais revenir sur un point qui reste, à ce stade, sans réponse, à savoir la diminution de CHF 30'000.– par an de la rente du DDP depuis maintenant dix ans.

Plusieurs éléments laissent penser que cette baisse est liée à une expropriation qui, pourtant, n'a pas encore produit ses effets. Dès lors, je pense que nous sommes plusieurs dans cette salle à souhaiter comprendre pour quelles raisons cette réduction a été accordée à l'époque.

### **M. le Municipal Jean Cavalli**

J'aimerais revenir sur un point. Il y a dix ans, une baisse du DDP a effectivement été décidée. Je n'étais pas présent à l'époque, mais je constate qu'il n'est pas très élégant de

revenir aujourd'hui sur des budgets et des comptes qui ont été dûment approuvés. Cela m'étonne quelque peu de la part du Conseil communal.

Ce que je souhaite souligner, en revanche, c'est l'enjeu de la promotion économique. Avec Migros, nous avons un partenaire fiable, que nous connaissons depuis de nombreuses années, tout comme ses dirigeants.

La promotion économique ne consiste pas uniquement à attirer de nouvelles entreprises, mais aussi à soutenir le développement de celles qui sont déjà implantées sur notre territoire, afin qu'elles y restent et puissent s'y développer. C'est précisément le cas de Migros, avec son centre existant, qui joue un rôle important pour notre commune.

Dans ce contexte, l'opération proposée apparaît comme bénéfique pour les deux parties. La Commune sécurise la présence durable de Migros, dans un contexte où les entreprises sont de plus en plus mobiles, et permet son développement sur ce site.

Par ailleurs, il est évident que ce terrain présente un intérêt stratégique avant tout pour Migros. Il ne se prête pas à du logement, notamment en raison de sa localisation à proximité des infrastructures de transport.

Dès lors, au nom du développement économique, j'encourage le Conseil communal à soutenir la vente de cette parcelle à Migros.

#### **M. le Conseiller Nader Donzel**

J'aimerais également rebondir sur les éléments économiques qui ont été évoqués.

Aujourd'hui, les grandes entreprises peuvent se déplacer avec une rapidité déconcertante lorsqu'elles ne trouvent pas les conditions nécessaires à leur développement. Cela peut aller très vite, et je pense que plusieurs d'entre nous l'ont déjà constaté.

En l'occurrence, nous sommes face à une négociation équilibrée, qui permet de maintenir un employeur majeur sur notre territoire. Migros est, sauf erreur, l'un des principaux employeurs de la commune, et il est essentiel de lui offrir des perspectives de développement afin d'éviter qu'elle ne se tourne vers d'autres zones de l'Ouest lausannois.

J'aimerais également rappeler qu'un patrimoine immobilier se gère de manière dynamique. C'est un portefeuille, au même titre qu'un portefeuille d'actions ou d'obligations. Il y a des moments pour acquérir et d'autres pour céder.

Ces dernières années, la Commune n'a pas seulement vendu, elle a aussi acquis. Environ 4'500 m<sup>2</sup> au Croset Parc, ainsi qu'une surface équivalente en zone en Mapraz soit près de 9'000 m<sup>2</sup> au total. Il s'agit donc bien d'une gestion active, qui vise à équilibrer les risques et les opportunités.

Par ailleurs, parvenir à valoriser une parcelle avec un facteur proche de trois par rapport à sa valeur vénale est une performance remarquable. Même des références du secteur comme CBRE indiquent que des hausses de 1,5 à 2 sont déjà considérées comme très positives.

Dès lors, pour des raisons économiques, pour le maintien de l'emploi, et pour une gestion cohérente du patrimoine communal, je considère que ce préavis est juste et mérite d'être soutenu.

## **M. le Municipal Jean-Louis Radice**

Je souhaite revenir sur un point soulevé dans le rapport de minorité, à savoir la question d'une vision claire en matière de politique foncière communale.

Je ne vais pas reprendre tout l'historique, même si cela a été fait de manière pertinente. Je concède volontiers qu'il est toujours désagréable, pour une collectivité publique, de se séparer de foncier. En principe, on cherche plutôt à en acquérir.

D'ailleurs, cela a été rappelé, la Commune a récemment procédé à des acquisitions importantes, notamment dans les secteurs du Croset-Parc et d'En Mapraz. Ces opérations ont permis, par exemple, la construction d'équipements publics majeurs sans coût foncier direct. Cela montre bien qu'il existe une véritable stratégie, faite d'arbitrages entre acquisitions et cessions.

S'agissant du DDP, même si certaines décisions anciennes peuvent aujourd'hui interroger, on constate qu'il a généré des revenus significatifs pour la Commune pendant plusieurs décennies. Sur près de 40 ans, la rente a approché les CHF 100'000.– par an, ce qui représente un apport non négligeable.

Par ailleurs, la Commune détient encore des terrains stratégiques, notamment dans des zones aujourd'hui peu valorisées, parfois louées à bail agricole pour des montants modestes. Cela illustre bien qu'un terrain ne prend de la valeur que lorsqu'un projet concret existe. En l'absence d'intérêt économique immédiat, il peut rester longtemps peu productif.

Dans le cas présent, nous avons justement un acteur établi, Migros, qui manifeste un intérêt clair pour acquérir cette parcelle. Si nous refusons aujourd'hui, il faudra rouvrir des négociations, avec l'incertitude que cela comporte. Il est possible qu'il ne se passe rien pendant des années, comme l'envisage la minorité.

Il appartient bien entendu au Conseil communal de trancher. Mais, pour ma part, même si la décision n'est pas simple, je vous recommande de suivre les conclusions du préavis.

En effet, il a également été évalué si ce terrain pouvait servir à des équipements publics. Or, nous sommes en zone d'activité, et la planification territoriale indique que ce secteur le restera à long terme. Il n'y a donc pas de perspective réaliste d'y développer du logement ou des infrastructures publiques.

Cette opportunité existe aujourd'hui, soit nous la saisissons, soit nous y renonçons en connaissance de cause.

Cela ne remet pas en question la nécessité, pour la Commune, de rester vigilante et proactive dans l'acquisition de terrains, notamment dans des zones appelées à se développer à moyen ou long terme. Cette politique doit se poursuivre.

Enfin, une réflexion doit être menée sur le rôle d'une collectivité publique. Doit-elle chercher à maximiser systématiquement le prix de vente, au risque de freiner le développement économique ? Ou doit-elle aussi tenir compte des retombées en matière d'emplois, d'activités et de recettes fiscales ?

Dans le cas présent, il me semble que l'équilibre est atteint. Ce terrain a déjà rapporté plusieurs millions à la Commune sur plusieurs décennies. Et, en tenant compte du prix de vente proposé, l'investissement global consenti par Migros est conséquent.

Dès lors, même si, dans l'idéal, une commune devrait rester propriétaire de son foncier autant que possible, afin de garder une maîtrise sur son développement, il faut aussi savoir saisir les opportunités lorsqu'elles se présentent.

## **Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb**

En tant que membre de la Commission des finances, je dois dire que, lorsque le projet nous a été présenté, j'ai eu — comme sans doute d'autres — le réflexe de penser que la Municipalité aurait pu se montrer un peu plus ambitieuse sur le prix. J'aime négocier, j'aime les chiffres, et cette question m'a interpellée.

Mais, après réflexion, je considère que la Municipalité a aussi fait preuve de courage en privilégiant la fidélisation d'un employeur majeur sur notre commune. Cela implique des emplois, une stabilité économique et des retombées importantes pour notre territoire.

Nous avons vu, par le passé, avec le départ de Micarna, ce que la perte d'une entreprise pouvait représenter pour la commune.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que l'impact économique d'une entreprise ne se limite pas à ce qu'elle dépense directement. Il faut également tenir compte de ce que consomment ses employés, ainsi que des impôts qu'ils paient — y compris ceux prélevés à la source, dont une part revient à la commune.

Lorsque l'on évalue l'impact global, ces éléments sont déterminants.

Oui, le prix de vente aurait peut-être pu être plus élevé. Mais vouloir pousser trop loin la négociation comporte aussi un risque : celui de faire échouer un accord et de perdre, à terme, bien d'avantage.

Fidéliser une entreprise, maintenir des emplois et garantir des recettes fiscales durables me paraît être une approche plus intelligente et plus responsable.

Dès lors, Mesdames et Messieurs, je vous encourage à accepter le préavis tel qu'il vous est présenté, ainsi que l'amendement proposé.

## **M. le Syndic, Christian Maeder**

Je souhaite apporter une réponse concernant la diminution de CHF 30'000.— évoquée pour l'année 2016.

J'ai moi-même pris le temps de vérifier certains éléments dans mes documents, et j'ai également sollicité des précisions auprès de mon secrétaire municipal adjoint, que je remercie pour son travail sur ce dossier.

Il apparaît clairement que cette diminution n'a aucun lien avec une quelconque expropriation par l'OFROU.

En réalité, le montant de la rente du DDP peut être révisé tous les cinq ans, à la demande de l'une ou l'autre des parties. Cette révision repose sur deux critères principaux : d'une part, l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation, et d'autre part, la variation du taux d'intérêt de référence.

En 2016, à la demande de Migros, ces paramètres ont été réévalués. Il en est ressorti que la rente perçue jusque-là était trop élevée, ce qui a conduit à une correction à la baisse de CHF 30'000.—.

Par ailleurs, une nouvelle diminution est intervenue en 2021, mais celle-ci s'explique simplement par la réduction de la surface concernée, à la suite de la vente d'environ 1'100 m<sup>2</sup>.

Ainsi, ces ajustements relèvent d'un mécanisme contractuel normal et non d'une faveur particulière. Il s'agissait d'une correction conforme aux dispositions du DDP.

## **M. le Conseiller Basile Bischoff**

Cette vente, à hauteur de CHF 9 millions, permettra à la Commune de retarder le recours à de nouveaux emprunts prévus au budget.

Dans le contexte actuel, où les taux d'intérêt se situent autour de 1 %, cela représente déjà une économie d'environ CHF 90'000.– par année.

Par ailleurs, cette rentrée financière permettra également de différer certaines augmentations fiscales liées aux investissements futurs.

Dès lors, pour ces raisons financières, je vous invite à approuver le préavis.

## **M. Jean-Paul Dudt**

Je prends acte, Monsieur le Syndic, des explications que vous avez apportées. Je les ai d'ailleurs retrouvées également dans les documents. Cela étant, il reste troublant de constater que cette baisse correspond presque exactement au montant de la rente liée à la surface concernée. Disons que la coïncidence interpelle.

J'aimerais également revenir sur l'argument de l'emploi. Parler de fidélisation de Migros me paraît, à ce stade, peu convaincant. Une entreprise reste tant qu'elle y trouve son intérêt, et part dès qu'elle trouve de meilleures conditions ailleurs. L'exemple de Micarna l'a bien montré : propriété ou non du terrain, cela n'a pas empêché sa fermeture.

Concernant le retour sur des décisions prises il y a dix ans, il ne s'agit pas de les remettre en cause, mais simplement de comprendre des éléments qui, à l'époque, n'étaient pas clairement expliqués.

J'aimerais maintenant expliquer pourquoi je vous invite à refuser ce préavis.

La question centrale est simple : faut-il vendre ou conserver ce terrain ?

Si nous ne vendons pas, plusieurs scénarios se dessinent. À moyen terme, si la jonction autoroutière se réalise, la valeur des surfaces non expropriées augmentera fortement en raison de leur situation stratégique. Si, au contraire, la jonction ne se fait pas, les surfaces aujourd'hui dites expropriables seront valorisées au prix du marché.

Dans les deux cas, une plus-value importante est à prévoir. Et la vraie question est la suivante : à qui doit profiter cette plus-value ?

À mon sens, notre responsabilité d'élus est de faire en sorte que ce soit la Commune qui en bénéficie. Cela implique de conserver ce terrain.

À court terme, la Municipalité évoque une amélioration du résultat de fonctionnement de CHF 35'000.– par an en cas de vente. Mais un nouveau DDP pourrait générer des recettes bien supérieures.

On nous dit que Migros refuserait un nouveau DDP. Peut-être. Mais après avoir versé pendant près de 50 ans plusieurs millions de francs pour ce droit, peut-on vraiment imaginer qu'elle renonce simplement à toute perspective sur ce terrain ? Cela me paraît peu probable.

Par ailleurs, selon les éléments qui nous ont été présentés, un DDP ne remettrait pas fondamentalement en cause les droits de construction de Migros, tout en permettant à la Commune de conserver un certain contrôle sur l'évolution du site.

Enfin, rappelons que la démarche émane de Migros. Ce n'est pas la Commune qui est allée chercher un acquéreur. Cela signifie bien que ce terrain présente un intérêt stratégique pour elle.

Dès lors, si l'on veut réellement agir dans l'intérêt de la Commune, je vous invite à refuser ce préavis et à conserver la maîtrise de ce foncier.

### **M. le Syndic, Christian Maeder**

Ce sera ma dernière intervention sur ce sujet.

J'aimerais revenir sur un point important et, si possible, apaiser un peu le débat. J'ai le sentiment que l'on diabolise Migros, comme si elle cherchait à réaliser une opération foncière spéculative. Franchement, je n'y crois pas une seconde.

Migros est déjà propriétaire de la quasi-totalité des terrains environnants. Imaginer qu'elle achèterait cette parcelle pour la revendre plus tard avec une plus-value relève, à mon sens, de la fiction. Ce n'est pas sa logique.

Si elle souhaite acquérir ce terrain aujourd'hui, ce n'est pas pour spéculer, mais pour consolider sa position et disposer, le cas échéant, de marges de manœuvre en matière de développement, notamment en termes de droits à bâtir sur l'ensemble de ses parcelles.

Par ailleurs, je tiens à clarifier un point : ce n'est pas Migros qui est venue vers la Commune. C'est la Commune qui, début 2025, a pris contact avec elle, sachant que nous arrivions à l'échéance du DDP et qu'il fallait ouvrir des discussions.

À ce moment-là, toutes les options étaient sur la table. Mais Migros a clairement indiqué qu'elle ne souhaitait pas conclure un nouveau DDP.

Finalement, le prix négocié — CHF 820.–/m<sup>2</sup>, et CHF 600.–/m<sup>2</sup> pour la partie concernée par une éventuelle expropriation — est un très bon prix, voire un excellent prix dans le contexte actuel.

Je peux vous dire qu'encore aujourd'hui, lors d'échanges avec des professionnels du secteur, des estimations dans cette zone tournent plutôt autour de CHF 450.–/m<sup>2</sup>.

Dans ces conditions, le prix obtenu est particulièrement favorable pour la Commune.

### **M. le Conseiller Lorik Hyseni**

Avant de commencer, je souhaite déclarer mes intérêts. Je travaille comme vendeur polyvalent chez Migros. Je ne fais toutefois pas partie de la direction et je n'ai pas d'intérêt particulier dans cette parcelle. Vous m'avez peut-être déjà croisé à la Migros de Renens Gare.

J'aimerais revenir sur l'idée selon laquelle il faudrait « fidéliser » Migros à Ecublens. À mon sens, cette fidélité est déjà acquise. Le choix stratégique de centraliser les activités logistiques à Ecublens en est la preuve.

En 2025, Migros a annoncé le regroupement des prestations logistiques des coopératives romandes — Genève, Neuchâtel-Fribourg, Valais et Vaud — sur le site d'Ecublens. L'objectif est de créer une logistique « performante et pérenne », et le site d'Ecublens devient ainsi la centrale d'exploitation principale.

Dès lors, le scénario d'un départ de Migros me paraît peu crédible selon les dernières prises de parole.

J'aimerais également revenir sur un élément du rapport de minorité. Il a été peu évoqué qu'une future planification, notamment la PACom, pourrait permettre une augmentation des hauteurs de construction, passant d'environ 13 à 25 mètres.

Cela ouvre des perspectives importantes. Cette parcelle est idéalement située, à proximité des axes de transport, et correspond parfaitement aux logiques actuelles de développement des grandes entreprises, qui construisent en hauteur dans ce type d'environnement.

Sans prétendre connaître les intentions exactes de Migros, il est difficile d'imaginer qu'une entreprise acquiert un terrain sans projection stratégique. On n'achète pas pour ne rien en faire.

Dès lors, la question du prix mérite d'être posée. Si cette parcelle prend de la valeur dans les années à venir, ce sera au bénéfice du propriétaire du moment et pas à celle de la Commune.

Enfin, je tiens à préciser que les critiques exprimées ne sont pas dirigées contre Migros en tant que telle, mais bien contre la manière dont cette opération est conduite et les incertitudes qu'elle soulève.

### **M. le Conseiller Sebastian Süess**

Je vous rassure, il s'agit de ma dernière intervention. J'aimerais toutefois partager trois éléments : un point d'urbanisme et deux remerciements.

S'agissant de l'urbanisme, avec le nouveau PACom, cette parcelle est marquée d'un astérisque, désignée comme « parcelle concernée par la disposition des terrains ». Cela signifie que le propriétaire aura l'obligation de construire dans un délai de 12 ans dès l'entrée en vigueur, sous peine de devoir s'acquitter d'une taxe.

Dans ce contexte, il est évident que Migros aura, à terme, l'intention de développer ce terrain.

J'en viens aux remerciements.

Merci à Monsieur le Syndic pour les précisions apportées concernant la revalorisation de la rente du DDP en 2021. J'en prends note, et cela me paraît crédible. Après tout, lorsque les taux baissent, il est cohérent que les loyers puissent être ajustés à la baisse et c'est ce que défend le PSIG pour les locataires.

Merci également à Monsieur le Municipal Cavalli pour ses considérations en matière de promotion économique. Qu'il soit clair que je ne souhaite en aucun cas voir partir cet employeur du territoire communal, pas plus que nous n'avons souhaité les suppressions de postes intervenues auprès de Micarna en 2024.

Cela étant dit, je pense qu'il ne faut pas céder à un argument de crainte. Migros ne va pas quitter Ecublens si nous refusons cette vente à ces conditions. Elle a déjà investi massivement sur ce site et a exprimé sa volonté d'y concentrer ses activités.

Par ailleurs, rien n'indique une urgence à vendre. Le préavis lui-même laisse entendre qu'il n'y a pas de projet immédiat de construction.

Enfin, Migros est une grande entreprise en phase de réorganisation. Mais la question se pose : est-ce au contribuable communal de contribuer, indirectement, à cette stratégie ? Pour ma part, j'en doute.

Dès lors, je vous invite à refuser ce préavis tel qu'amendé.

Et je demande que le vote ait lieu à bulletin secret.

### **Mme la Présidente**

La parole n'est plus demandée. Nous passons au vote pour la question du vote à bulletin secret.

Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique. Vous pouvez voter, à présent. Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est avec 22 **OUI**, 33 non et 5 abstentions que le vote se fera à bulletin secret.

Je vous relis les conclusions du préavis 2026/01 tel qu'amendé.

## **CONCLUSIONS**

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS**

- vu le préavis municipal n° 2026/01,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## **DECIDE**

1. d'autoriser la Municipalité à vendre la parcelle n°356 à la Société Coopérative Migros Vaud pour la somme totale de Fr. 8'889'860.- (huit millions huit cent huitante neuf mille huit cent soixante francs) ;
2. de prendre acte que l'intégralité du produit de la vente sera comptabilisée dans le compte n° 231.4242 « Gain comptable sur immeubles du patrimoine financier » étant donné que la parcelle n° 356 figure à l'actif du bilan au compte n° 9123.01 pour une valeur de Fr. 1.- ;
3. Le produit de cette vente sera affecté au fonds pour investissements futurs (compte n° 9282.11) lors du bouclage des comptes 2026.

Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique. Vous pouvez voter, à présent. Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est avec **38 OUI**, 22 NON et 1 abstention que le préavis 2026/01 tel qu'amendé : Parcelle communale n°356 – Vente de la parcelle à la Société coopérative Migros Vaud est accepté.

## **7. Préavis 2026/02 : Création de l'association intercommunale de gestion des eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV) – Approbation des statuts**

---

### **Mme la Présidente**

Je passe la parole à M. le Conseiller Nicolas Schnorhk, rapporteur de la Commission ad hoc.

### **M. le Conseiller Nicolas Schnorhk**

Je vous rassure, a priori, il y a un petit peu moins de débats sur ce sujet, même si on ne sait jamais.

Avant toute chose, je voulais corriger une petite imprécision que j'ai laissée passer dans ce rapport. J'ai indiqué qu'Alexandre Müller, qui était présent à cette séance, était chef de service adjoint chargé de l'évacuation des eaux. Et on m'a signifié qu'il n'était pas chef de service, mais adjoint et responsable d'évacuation des eaux. Je me suis fait un petit peu avoir par les informations trouvées sur le site Internet.

Cela étant, je passe directement aux conclusions du rapport, à savoir que le présent préavis ne soulève pas de remarques particulières de la part des Commissaires. Il relève que ce projet ne comporte a priori que des avantages pour la commune, comme pour toutes les communes concernées.

Après délibération, c'est à l'unanimité que la Commission vous recommande, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté.

### **Mme la Présidente**

Je remercie M. le Conseiller Schnorhk pour son rapport. La Commission des finances n'a pas été consultée sur ce préavis. J'ouvre à présent la discussion sur ce préavis.

La parole n'est pas demandée. Je clos la discussion et vous relis les conclusions.

## **CONCLUSIONS**

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS**

- vu le préavis municipal n° 2026/02,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **DECIDE**

1. d'approuver le principe et les modalités de transfert à titre gracieux des équipements intercommunaux actuels à l'association ;
2. d'approuver les statuts de l'Association intercommunale de gestion des eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV) ;
3. d'acter la dissolution des ententes, conventions et accords listés au point 5.3, ainsi que de toutes conventions et autres accords antérieurs non répertoriés relatifs aux ouvrages transférés, auxquels l'AGEV se substituera.

Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique. Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

- ⇒ C'est avec 56 **OUI**, 0 non et 2 abstentions que **le préavis 2026/02 : Création de l'association intercommunale de gestion des eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV) – Approbation des statuts est accepté**

### **Mme la Municipale Danièle Petoud**

Je vous remercie pour ce vote de confiance. j'ai eu le plaisir et le bonheur de présider ce groupe composé de 17 Conseillers et Conseillères communales et qu'on a travaillé vraiment avec beaucoup de coordination et de bonne volonté sur ce projet.

Hier soir, la commune de Saint-Sulpice a accepté le préavis. Ce soir, la commune de Chavannes a aussi accepté ce préavis. Je vous remercie pour votre vote et le reste va suivre dans toutes les communes. Nous espérons que d'ici la fin de cette législature, on pourra vous annoncer que nous pourrons aller de l'avant et créer l'association AGEV. Merci beaucoup.

## **8. Rapport de la Commission chargée de préavisier sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité du postulat de M. le Conseiller communal Charles Koller « Promotion économique durable »**

---

### **Mme la Présidente**

Je passe la parole à M. le Conseiller Daniel Sage rapporteur de la Commission ad hoc.

### **M. le Conseiller Daniel Sage**

Certains Commissaires estiment qu'il n'est pas nécessaire de renvoyer ce postulat à la Municipalité, dans la mesure où les éléments concernés figurent déjà dans le Plan climat communal et qu'un tel renvoi pourrait conduire à l'introduction de règles supplémentaires pour les entreprises, domaine dans lequel ils considèrent que la Commune n'a pas vocation à intervenir.

D'autres commissaires considèrent au contraire que ce postulat met clairement en évidence des incohérences dans la stratégie de promotion économique de la Ville : d'une part, les engagements affichés en matière d'enjeux climatiques ; d'autre part, le refus d'aborder ces enjeux avec les entreprises. Ce postulat permettrait à la Municipalité de mettre sa stratégie économique en adéquation avec la volonté exprimée d'une économie moderne, locale et durable.

Au terme de ses discussions, la Commission recommande le renvoi du postulat à la Municipalité par 3 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

La Commission formule en outre le vœu suivant : en cas de renvoi du postulat à la Municipalité, elle souhaite que celle-ci conserve la liberté de répondre uniquement aux questions qu'elle estime pouvoir traiter avec les ressources internes de l'administration communale en évitant le recours à des mandataires externes.

### **Mme la Présidente**

Je remercie M. le Conseiller Sage pour son rapport. J'ouvre à présent la discussion sur le rapport.

## M. le Conseiller Charles Koller

Pour rappel, ce postulat a été déposé en décembre 2024 et traité, avec un renvoi en commission, lors du Conseil de février 2025.

Un an après, nous statuons sur son renvoi à la Municipalité. On va dire que le temps a permis de laisser mûrir certaines réflexions : je ne l'aurais peut-être pas rédigé exactement de la même manière aujourd'hui. Mais son intention est toujours la même

Je remercie la Commission pour la qualité de son rapport, qui reflète fidèlement les échanges que nous avons eus, en présence de Monsieur le Conseiller municipal Cavalli et du Secrétaire municipal, Pascal Besson

L'élément sur lequel j'aimerais insister ce soir ce n'est pas le mot durabilité, c'est peut-être ça le changement en 1 an, c'est celui des **risques systémiques** comme réalité du terrain.

Plusieurs analyses récentes, notamment celles du World Economic Forum, montrent que la majorité des dirigeant·e·s d'entreprises font face à une intensification des pressions liées à des risques globaux et géopolitiques :

- augmentation des coûts de l'énergie,
- pénuries de main-d'œuvre,
- renforcement des réglementations en matière de durabilité,
- instabilité des chaînes d'approvisionnement,
- pression sur les ressources.

Autrement dit, au-delà des enjeux climatiques, c'est la pérennité même des modèles d'affaires qui est questionnée et mise à l'épreuve.

Et aujourd'hui, beaucoup de dirigeant·e·s de PME expriment des inquiétudes très concrètes quant à la survie et à la résilience de leur entreprise

Le Canton de Vaud, à travers son Département de l'économie, a d'ailleurs lancé un appel à projets intitulé *Adaptation et résilience*.

Cet appel vise à soutenir des projets collaboratifs durables et innovants permettant notamment de :

- développer des mesures de prévention et d'adaptation organisationnelle face aux impacts climatiques,
- réduire les risques d'approvisionnement,
- diminuer la dépendance à des ressources critiques,
- renforcer la robustesse du tissu économique.

Cela montre bien que ces préoccupations ne sont pas théoriques, elles sont déjà intégrées dans les politiques publiques économiques.

Par ailleurs, d'autres communes vaudoises, comme Gland ou Nyon, ont déjà mis en place des espaces d'échange et des dispositifs d'accompagnement avec leur tissu économique local.

Et pour Ecublens ?

Si l'on revient maintenant à Ecublens, et cela a été relevé par la Commission, nos échanges ont mis en lumière une forme d'incohérence :

D'un côté :

- des engagements forts via le Plan climat,
- une volonté affichée d'inscrire la transition dans l'économie locale.

De l'autre :

- peu d'espaces structurés pour dialoguer avec les entreprises sur ces enjeux,
- une promotion économique qui reste encore relativement déconnectée de ces enjeux.

Et je tiens à être très clair ce soir : ce postulat ne dit pas ce que la Commune doit faire.

Il ne propose :

- ni subventions,
- ni contraintes,
- ni ingérence dans l'économie privée.

Et je rejoins d'ailleurs la conclusion de la Commission, qui formule le vœu d'une réponse traitée en interne par le département de la promotion économique et de manière proportionnée aux ressources disponibles.

Si je devais résumer ce postulat en une seule phrase, ce serait celle-ci :

Comment notre Commune peut-elle adapter sa promotion économique pour être au plus près de la réalité du terrain ?

Une réalité du terrain marquée par :

- une exposition croissante des PME aux risques systémiques,
- une instabilité accrue des chaînes de valeur,
- des besoins d'adaptation rapides,
- et des opportunités aussi, en matière d'innovation, de circularité, de relocalisation et de partenariat.

J'aimerais que notre Commune étudie, de manière pragmatique, ce qu'il est possible de faire pour :

- renforcer la promotion économique,
- soutenir la résilience de nos PME,
- créer des liens et des partenariats
- et consolider la robustesse de notre tissu économique local.

Je vous remercie.

**M. le Conseiller Daniel Sage**

J'ai des questions pour la Municipalité. Je m'exprime en mon nom et non en celui de la Commission.

Je dois dire que la réponse de la municipalité m'interpelle, notamment parce qu'elle repose largement sur un rapport du cabinet CBRE.

Pour ma part, je ne connaissais pas cette société auparavant, mais j'ai constaté depuis qu'il s'agit d'une grande multinationale active à l'international. Cela m'amène à m'interroger sur plusieurs points.

Premièrement, concernant l'accès à l'information. La législation prévoit que ce type de rapport, lorsqu'il fonde une décision publique, doit être finalisé et mis à disposition. Je souhaiterais donc savoir : Quand ce rapport sera-t-il rendu public et accessible ?

Deuxièmement, sur le contenu même du rapport. Je m'interroge sur les bases de leur analyse :

- Est-ce que ce cabinet a eu connaissance du plan climat communal ?
- A-t-il pris en compte le plan de législature, notamment les orientations en matière de développement économique ?
- Et surtout, ces éléments ont-ils réellement été intégrés dans leur évaluation ?

Troisièmement, une question plus délicate concerne la neutralité de ce cabinet. CBRE est un acteur actif du marché immobilier, y compris localement. À ma connaissance, il intervient dans la commercialisation et la valorisation de biens, notamment dans des projets situés sur la commune.

Dès lors, cela soulève une interrogation légitime : Comment la Municipalité garantit-elle l'indépendance et l'objectivité d'un rapport produit par un acteur directement impliqué dans ce marché ?

Je vous remercie par avance pour vos éclaircissements sur ces trois points.

### **M. le Municipal Jean Cavalli**

Je prends position de manière générale sur le rapport de la Commission d'étude du postulat de Monsieur Kohler.

La position de la municipalité est, comme cela a été mentionné, résumée à la page 2 du document, à laquelle je me réfère.

Cela étant dit, sur le principe, il me semble difficile pour quiconque de s'opposer à un postulat intitulé « promotion économique durable ». C'est un objectif qui fait largement consensus.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que la Municipalité s'en remet à la décision du Conseil communal concernant le renvoi de ce postulat. Elle respectera cette décision et prendra les mesures nécessaires en conséquence.

S'agissant maintenant du rapport établi par CBRE, je souhaite apporter quelques précisions.

À ce stade, ce rapport n'est pas encore finalisé par la Municipalité. Par conséquent, il n'est pas disponible. C'est la raison pour laquelle il ne vous a pas été transmis.

De ce fait, les dispositions légales relatives à l'accès à l'information que vous avez évoquées ne s'appliquent pas à un document qui n'est pas encore finalisé.

Il s'agit donc, pour l'instant, de données de travail internes, que nous avons néanmoins analysées pour orienter notre réflexion.

Concernant CBRE, permettez-moi une précision.

Il ne s'agit pas d'une entité unique et centralisée comparable à un grand groupe industriel. D'après les informations dont nous disposons, il s'agit plutôt d'un réseau fonctionnant sur un modèle proche de la franchise, avec des structures distinctes selon les régions (Genève, Lausanne, Lyon, Paris, etc.), opérant sous une même enseigne.

Enfin, sur le fond de notre réflexion.

La Municipalité travaille avec les outils dont elle dispose afin de définir une orientation claire :

- favoriser l'accueil d'entreprises innovantes,
- soutenir un développement économiquement et écologiquement durable,
- limiter les activités générant du trafic excessif et des nuisances.

À titre d'exemple, il n'est pas envisagé d'implanter de grands centres commerciaux dans des zones comme la plaine de la Renges, qui entraîneraient un afflux important de trafic automobile dans des secteurs à caractère plus naturel ou agricole.

Ce sont là des orientations qui relèvent du bon sens et qui ont guidé notre analyse avec nos conseillers.

Concernant le calendrier de finalisation du rapport, je ne suis pas en mesure de vous donner une échéance précise à ce stade. La Municipalité poursuit son travail et communiquera en temps voulu.

### **M. le Conseiller Daniel Sage**

Dès lors, j'aimerais revenir sur la question de la neutralité de CBRE. Cette société est active sur le territoire communal, notamment dans des activités d'achat, de vente et de location de biens immobiliers. Dans le même temps, elle est mandatée pour produire une analyse en matière de promotion économique.

N'y a-t-il pas là un risque de conflit d'intérêts ? Et plus précisément : Est-ce que cela ne pose pas un problème, du point de vue de l'indépendance et de l'objectivité du rapport ?

### **M. le Municipal Jean Cavalli**

Non car il vaut mieux avoir affaire à des gens qui connaissent quelque chose et qui savent de quoi ils parlent.

### **M. le Conseiller Daniel Sage**

Je souhaitais simplement faire une dernière remarque. À titre personnel, je vous encourage à voter en faveur du renvoi à la Municipalité.

L'objectif n'est évidemment pas de compliquer le travail de la Municipalité ni de surcharger l'administration, mais bien de permettre une réflexion constructive sur un enjeu important.

Bien au contraire, en prenant en compte ce postulat, et à travers l'étude qui pourra en découler, nous aurons l'opportunité de nous interroger en profondeur sur cette notion d'économie locale.

Et peut-être, enfin, de réconcilier nos valeurs avec nos actes. Car tout devient plus simple lorsque nous sommes alignés : lorsque notre discours est cohérent et que nous envoyons un message clair et uniforme à notre administration, à la population et à nos entreprises.

## **Mme la Présidente**

La parole n'est plus demandée. Je vous relis les conclusions de la Commission ad hoc.

Au terme de ses discussions, la Commission recommande le renvoi du postulat à la Municipalité par 3 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique. Vous pouvez voter, à présent. Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

- ⇒ C'est avec **28 oui**, 27 non et 4 abstentions que **le postulat de M. le Conseiller Charles Koller : Comment la Commune peut-elle accompagner et promouvoir les acteurs économiques et associatifs dans leur transition écologique, tout en renforçant sa promotion économique locale ?** est renvoyé à la Municipalité

## **9. Droit d'initiative**

---

### **Mme la Présidente**

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

#### **M. le Conseiller Nicolas Schnorhk**

Je souhaite déposer une interpellation qui est intitulée « Quelle politique communale en matière d'affichage publicitaire commercial » que je développerai la prochaine fois.

- ⇒ **Annexe 1**

#### **Mme la Conseillère Valérie Bernier**

Je souhaite déposer un postulat qui s'intitule « Comment peut-on renforcer les dispositifs communaux d'accès aux logements à Ecublens ».

- ⇒ **Annexe 2**

#### **Mme la Conseillère Nathalie Yéghen-Yürüten**

Je souhaite déposer un postulat qui pourra être développé lors de la prochaine séance : « Et si une mesure simple peut améliorer le climat d'apprentissage dans les écoles. Des fruits et des légumes pour bien grandir et réussir à l'école ».

- ⇒ **Annexe 3**

#### **M. le Conseiller Daniel Sage**

J'aimerais déposer un vœu. En ce moment, certains d'entre vous vont à la rencontre des habitants dans le cadre de la campagne électorale pour les élections communales. Il arrive très fréquemment d'entendre des habitants dire qu'ils ne votent pas parce qu'ils ne savent pas pour qui voter, ils ne connaissent pas du tout les candidats. Je pourrais dire très simplement, vous n'avez qu'à voter pour le PSIG, on est tous les meilleurs, mais ce n'est pas ce que je dis, rassurez-vous. Donc ne pas connaître les candidats est finalement assez compréhensible pour une ville de 14 000 habitants avec un très fort turnover. Donc dans

ce contexte, je trouve qu'il serait très pertinent de pouvoir orienter les électrices et électeurs vers un outil comme SmartVote.ch.

Donc avec SmartVote, les électrices et électeurs peuvent comparer leur position avec celle des candidats après avoir répondu à un certain nombre de questions de politique locale, de politique communale. Le système online est vraiment très bien conçu et convivial, vous pouvez jeter un œil. Il est populaire, très populaire chez les jeunes en fait. Je l'ai vu pour les gens qui habitent sur la commune de Lausanne.

Les communes comme Lausanne, Morges, Vevey, Blonay, pour ne citer que les plus proches de chez nous, l'ont adopté pour ces élections communales. Par ce vœu, je propose que dès les prochaines élections, dans cinq ans, la ville des Culs Blancs mette en place le système Smart Vote afin de pouvoir renforcer l'information, la transparence et la participation démocratique.

#### ⇒ **Annexe 4**

#### **Mme la Conseillère Taisia Terretaz**

Je reviens un instant sur le préavis 2026/01, et je vous prie de m'excuser pour ce petit retour en arrière.

J'aimerais simplement relever une petite coquille qu'il me semblerait utile de corriger. Dans la liste des membres présents, il est indiqué FORUM à côté de mon nom. Or, sauf erreur, je ne fais pas partie de ce groupe. Pour l'instant, je me reconnais plutôt du côté de VERTE.E.S.

#### **Mme la Conseillère Valérie Bernier**

J'aimerais déposer un vœu - Pour l'installation de balançoires accessibles aux enfants en situation de handicap.

Les espaces publics de loisirs sont des lieux essentiels de développement, de bien-être et de socialisation. Ils traduisent concrètement la manière dont une commune conçoit l'égalité d'accès et la place qu'elle accorde à chacune et chacun, dès l'enfance.

Aujourd'hui encore, certaines personnes ne peuvent pas profiter pleinement des places de jeux communales en raison d'un handicap moteur ou de besoins particuliers. L'impossibilité de se tenir assis sans assistance, une mobilité réduite ou l'usage d'un fauteuil roulant constituent des obstacles réels face à des équipements pensés pour un public standard.

Or, il existe désormais des infrastructures simples, sûres et peu dispendieuses permettant de répondre à ces situations : balançoires avec sièges enveloppants et harnais de sécurité pour les personnes ne pouvant se maintenir seules, sièges stables adaptés aux enfants à mobilité réduite, ou encore balançoires accessibles directement en fauteuil roulant, favorisant l'autonomie et le plaisir du mouvement. Certains de ces équipements s'adressent également à des adolescents ou à des adultes, et peuvent ainsi bénéficier à des personnes âgées en perte de mobilité.

Ces installations rappellent un principe fondamental : le droit, pour chaque enfant, de bénéficier d'infrastructures de loisirs adaptées, indépendamment de son handicap. Elles participent à une approche solidaire et juste de l'espace public, tout en améliorant la qualité d'usage pour l'ensemble des familles.

En Suisse romande (notamment à Vevey, Yverdon-les-Bains, Carouge, Lancy, Monthey ou Sierre), ces équipements restent encore rares, alors même que les besoins sont bien présents. Sans prétendre être précurseur, Ecublens pourrait faire preuve d'exemplarité en franchissant un premier pas concret.

Il ne s'agit pas de repenser l'ensemble des parcs récemment réaménagés, mais d'envisager l'ajout ciblé d'équipements inclusifs à l'existant, dans au moins un parc communal central et facilement accessible.

Dans ce contexte, j'émets le vœu que la Municipalité étudie l'opportunité d'installer des infrastructures de loisirs inclusives — notamment des balançoires adaptées aux personnes à mobilité réduite ou en fauteuil roulant — dans un parc communal central, en tenant compte des usages actuels et des besoins identifiés.

⇒ **Annexe 5**

**Mme la Présidente**

La parole n'est plus demandée. Nous pouvons passer au point suivant.

## **10. Communications municipales**

---

**Mme la Présidente**

Nous passons aux communications municipales

### **a) Communications écrites**

#### **1) Situation en matière de prévention incendie**

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

#### **2) Ecole de musique d'Ecublens – Compte 2024-2025 déficitaires**

Nous passons au point **b) Réponses aux questions et aux vœux adressés à la Municipalité.**

Je vous rappelle que la discussion ne sera pas ouverte sur ce point. Nous avons reçu la réponse de la Municipalité aux questions de M. le Conseiller communal Lorik Hyseni, lors de la séance du 13 novembre 2025, concernant un incident survenu à l'arrêt Epenex du M1.

Nous passons maintenant au point **c) Communications orales**

La Municipalité souhaite-t-elle prendre la parole ?

**M. le Municipal Germain Schaffner**

J'aimerais vous informer — ou vous rappeler, selon — que les 19 et 20 mars prochains auront lieu les inaugurations de deux places de jeux récemment rénovées.

Il s'agit :

- de la place de jeux du Veilloud, le 19 mars,
- et de la place de jeux de la Coquerellaz, le 20 mars.

Les inaugurations débuteront dès 17h pour chacune de ces deux dates. Vous êtes bien entendu cordialement invités à y participer. Des animations ainsi qu'une collation sont prévues, suivies d'une partie officielle, comme c'est habituellement le cas pour ce type d'événement.

Je me permets encore une précision : j'ai constaté sur le site de la commune que seule l'inauguration de la place de la Coquerellaz, le 20 mars, est actuellement mentionnée. La mention de l'inauguration de la place du Veilloud, le 19 mars, semble manquer. Je veillerai à ce que cela soit corrigé.

### **Mme la Municipale Sylvie Pittet-Blanchette**

J'ai deux communications à vous transmettre.

La première concerne la soirée organisée ce soir par la Municipalité à destination de la population, en particulier des personnes étrangères qui souhaitent mieux comprendre le processus de vote.

Nous avons eu un retour de Mme Jakaj : une vingtaine de personnes étaient présentes au centre socioculturel. C'est un bon début.

Je vous rappelle qu'une deuxième soirée aura lieu le 3 mars. Je vous encourage donc, dans vos échanges avec la population, à relayer cette information et à inciter les personnes concernées à y participer.

Il est important de préciser que ces séances sont **apolitiques** : ce sont des collaborateurs communaux qui sont présents pour accompagner et informer.

## **11. Divers**

---

### **Mme la Présidente**

Nous passons aux Divers. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

### **Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb**

J'ai encore deux informations à vous transmettre concernant le programme des 55+.

La première concerne une visite qui aura lieu le 17 mars prochain à 14h, à la Ferme des Tilleuls. Comme vous le savez, Ecublens et partenaires soutiennent cette institution, qui propose actuellement une exposition intitulée « *Maison Mère* ».

Cette exposition présente des formes d'habitat assez extraordinaires. Par exemple, une artiste espagnole a imaginé une maison mobile, capable de s'élever jusqu'à dix mètres au-dessus du sol et même de se déplacer sur des rails, lui permettant de passer d'un paysage montagneux à un environnement en bord de mer.

Vous pouvez également y découvrir le travail de Danièle Jacqui, dont la maison, visible à la route de Lausanne, est entièrement décorée, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, avec des céramiques, des sculptures et des peintures. Une partie de cet univers est reconstituée dans l'exposition.

J'aurai le plaisir de conduire cette visite guidée en tant que membre du conseil de fondation.

Le deuxième élément est une balade organisée le 24 mars à 14h.

Il s'agira d'un parcours reliant le Villard au Motty, en passant par Renges, avec un passage également au bord de la Broye.

Des points de sortie sont prévus tout au long du parcours pour les personnes ayant une mobilité plus réduite, afin que chacun puisse participer selon ses possibilités.

Nous espérons bien sûr que la météo sera au rendez-vous pour profiter pleinement de ce moment convivial.

### **M. le Conseiller Daniel Sage**

J'aimerais vous annoncer la tenue du premier festival paysan à Ecublens, intitulé « Ville et campagne », qui aura lieu à la ferme de Bassenges.

C'est aussi l'occasion de souligner qu'une nouvelle équipe s'est mise en place, avec une belle dynamique et de nombreux projets en développement sur le site.

Je vous encourage vivement à venir nombreux : des ateliers, des spectacles et de nombreuses activités conviviales seront proposés tout au long de ce festival.

J'en profite pour rappeler que la ferme de Bassenges a obtenu un sursis de quatre ans.

Toutefois, les intentions de l'EPFL concernant la reprise et la transformation du site restent présentes. Ce sursis est donc une étape, mais la situation demeure incertaine. Dans ce contexte, la ferme a besoin du soutien de la commune et de la population.

Enfin, je me permets un clin d'œil à la promotion économique. La ferme de Bassenges est, à sa manière, une véritable entreprise : une activité innovante, décarbonée, ancrée dans le territoire, qui favorise les circuits courts, soutient l'emploi local et répond à des enjeux essentiels de durabilité.

Alors, venez nombreux les soutenir.

### **M. le Conseiller Lorik Hyseni**

Je souhaitais simplement revenir sur un point, puisqu'il n'est pas possible d'intervenir pendant les échanges avec les municipaux.

Je tiens tout d'abord remercier Monsieur Radice, j'imagine que c'est votre service qui a répondu à ma question.

Cela étant, je me permets une précision : il y avait en réalité deux questions distinctes.

Or, dans la réponse qui nous a été transmise, ces deux éléments semblent avoir été mélangés. Vous avez notamment répondu à la question relative à l'incendie, mais les informations concernant l'autre question, en particulier celles sur les arrêts et les aménagements pour les personnes en situation de handicap, sont moins clairement identifiables.

Du coup, des informations pourtant importantes passent un peu au second plan, et il devient difficile de s'y référer par la suite.

Il me semblerait donc utile de reprendre le document, afin de bien distinguer les deux réponses. En résumé, il s'agit simplement de clarifier : il y a bien deux réponses à deux questions différentes, et non une seule réponse regroupée.

## Mme la Présidente

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion.

Je vous rappelle que notre la séance du Conseil communal du 26 mars est annulée et que de ce fait, le prochain Conseil aura lieu dans cette même salle le jeudi 30 avril à 20h00. L'ordre du jour étant épuisé, je clos maintenant la séance en vous remerciant de votre participation.

Et il me reste à vous souhaiter une excellente suite de semaine.

Il est 22h25.

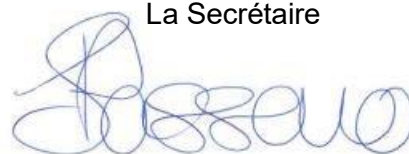
La Présidente



Daniela Miéville



La Secrétaire



Silvana Passaro

### Annexes :

1. Interpellation de M. le Conseiller Nicolas Schnorhk : « Quelle politique communale en matière d'affichage publicitaire commercial ? »
2. Postulat de Mme la Conseillère Valérie Bernier : « Comment peut-on renforcer les dispositifs communaux d'accès au logement à Ecublens ? »
3. Postulat de Mme la Conseillère Nathalie Yéghen-Yürüten : « Et si une mesure simple améliorerait le climat d'apprentissage dans les écoles ? Des fruits et légumes pour bien grandir et réussir à l'école ? ».
4. Vœu de M. le Conseiller Daniel Sage : « Smartvote »
5. Vœu de Mme la Conseillère Valérie Bernier : Pour l'installation de balançoires accessibles aux enfants en situation de handicap ».



|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                   |                                 |                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| Type :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <input type="checkbox"/> Postulat | <input type="checkbox"/> Motion | <input type="checkbox"/> Amendement |
| <input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Interpellation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                   |                                 |                                     |
| <b>Quelle politique communale en matière d'affichage publicitaire commercial ?</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                   |                                 |                                     |
| <p>En Suisse romande, nombreuses sont les communes à avoir désormais légiféré sur l'affichage commercial. Dès 2019, la Municipalité du Mont-sur-Lausanne interdisait l'affichage publicitaire commercial dans l'espace public. Plus récemment, la population de Lancy a voté en faveur de son interdiction en novembre 2024 et le Conseil communal de Crissier a accepté une motion allant dans le même sens en novembre dernier. D'autres encore, comme Montreux ou Prilly, ont largement diminué le nombre de surfaces publicitaires, notamment en supprimant celles à proximité des écoles et en favorisant les affiches promouvant la culture.</p> <p>Les raisons qui ont poussé ces communes à agir sont, en particulier, les suivantes : l'affichage commercial peut être considéré comme une pollution visuelle de l'espace public, souvent agressive et largement invasive. Ceci est d'autant plus déplorable lorsque ces affichages servent à faire la promotion de produits addictogènes (jeux d'argents, boissons sucrées), polluants (voitures thermiques, voyages en avion, etc.) ou encore sources de maladies cardiovasculaires (fast-foods).</p> <p>De plus, les principales entreprises utilisant l'affichage publicitaire sont de grandes entreprises, généralement établies à l'échelle nationale ou internationale, profitant d'une publicité omniprésente, que ce soit dans l'espace public donc, mais aussi dans les médias traditionnels et sur les réseaux sociaux. En cela, on peut également estimer que cette situation exerce une forme de concurrence déloyale pour les petites entreprises locales, qui jouissent d'une visibilité bien plus faible. De la même manière, la publicité pour les événements organisés ou soutenus par la Commune se retrouve largement noyée dans le flot d'affichages publicitaires commerciaux.</p> <p>Pour ces raisons, j'ai l'honneur d'interpeller la Municipalité avec les questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Combien de surfaces d'affichages se trouvent sur le territoire de la commune et combien rapportent-elles à la commune ?</li><li>- Quelle est la politique communale de la Municipalité en matière d'affichage commercial ?</li><li>- La Municipalité envisage-t-elle d'interdire ou réduire l'affichage commercial dans l'espace public communal, afin de favoriser la publicité pour les événements culturels et les commerces locaux ?</li></ul> |                                   |                                 |                                     |
| Nom, prénom : Schnorhk Nicolas                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                   |                                 |                                     |
| Signature :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                   |                                 |                                     |



| Type :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Postulat | Motion | Amendement |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|--------|------------|
| Autre (préciser) :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |          |        |            |
| <p>Postulat: Comment peut-on renforcer les dispositifs communaux d'accès au logement à Ecublens?</p> <p><b>État des lieux du logement et perspectives communales</b></p> <p>En Suisse, la crise du logement n'est plus l'apanage des grandes villes : elle se propage, de manière plus insidieuse, mais tout aussi préoccupante, aux communes de la couronne urbaine. Ecublens n'y échappe pas. Le marché immobilier est sous tension, les loyers sont élevés, l'offre insuffisante, et les logements correspondant aux besoins réels des habitantes et habitants – en termes de taille, d'accessibilité financière ou de localisation – se font rares.</p> <p>Le mal-logement ne touche plus seulement les plus précaires. Il concerne aussi des familles à deux revenus, des retraité·e·s, des étudiant·e·s, des personnes divorcées, des jeunes adultes en insertion professionnelle. En somme, une part croissante de la population rencontre des difficultés à se loger. La difficulté ne réside pas uniquement dans le montant du loyer, mais aussi dans la rareté des logements adéquats, la rigidité des critères de sélection ou le besoin d'accompagnement dans les démarches.</p> <p><b>Des dispositifs cantonaux et régionaux à consolider</b></p> <p>Il existe dans le canton de Vaud plusieurs mécanismes de soutien :</p> <p>L'Aide individuelle au logement (AIL)<sup>1</sup> est versée en parité par la commune et le Canton. Elle est conçue pour compenser un loyer trop élevé par rapport aux revenus et à la taille du ménage. Elle est soumise à conditions de ressources, mais reste souvent inaccessible à la classe moyenne inférieure ou aux personnes aux parcours non linéaires. Elle ne soutient ni l'accès au logement, ni la qualité du logement, et n'a aucun effet sur les critères d'acceptation des dossiers. Il s'agit d'une aide circonstancielle, utile mais partielle. En principe, l'AIL est destinée aux ménages ne bénéficiant pas d'aide sociale, mais le règlement cantonal (RAIL / AMCAIL) ne gère pas nécessairement toutes les interactions avec des aides communales spécifiques. Il peut être constaté que l'aide déjà apportée par la Commune d'Ecublens via son règlement d'aide au logement est plus généreuse que l'AIL. Cependant cette aide est limitée aux logements propriétés de la commune ou conventionnés avec cette dernière. Bien que certaines communes excluent explicitement le cumul de l'AIL avec d'autres aides couvrant le logement (Prilly, Renens), il n'existe pas de pratique homogène unique concernant le cumul.</p> <p>RELOG est un programme cantonal d'accompagnement au relogement, avec une antenne dans</p> |          |        |            |

<sup>1</sup> Il s'agit d'une aide octroyée dans treize communes du Canton: Coppet, Gland, La Tour-de-Peilz, Lausanne, Lutry, Montreux, Morges, Nyon, Prilly, Pully, Renens, Vevey, Yverdon-les-Bains. Source: État de Vaud, Aide individuelle au logement pour les familles: <https://www.vd.ch/aides-financieres-et-soutien-social/aides-financieres-et-comment-les-demander/aide-au-logement>

<sup>2</sup> Bilan, « 25 ans de crise du logement dans les grandes villes suisses », dans le numéro 581 *Attractivité. Une année sous tension*, paru le 17 décembre 2025, p.26-27.

l'Ouest lausannois. Il s'adresse à des personnes ou ménages fragilisés, souvent en situation de précarité mais ne relevant plus de l'aide sociale. Le dispositif assure un suivi individualisé et agit comme intermédiaire auprès des régies pour faciliter l'accès à un logement. Une fois la situation stabilisée, un transfert de bail est possible vers la personne relogée, sous certaines conditions. C'est un outil d'aide transitoire, ciblé mais précieux, qui permet de sortir durablement de situations de blocage. RELOG fonctionne également comme un guichet logement pour l'aide à la recherche d'appartements pour tout le monde. Bien que le programme connaisse un réel succès, son existence reste méconnue du grand public.

La Loi vaudoise sur la préservation et la promotion du parc locatif (L3PL) est le principal outil structurel à disposition des communes. Elle permet :

- le droit de préemption pour la création de logements d'utilité publique (LUP) ;
- le contrôle des loyers après transformation ou rénovation d'immeubles ;
- l'imposition de quotas de LUP dans les plans de quartier ;
- la mise à disposition de terrains en droit de superficie à des coopératives ou fondations à but non lucratif.

Elle permet de mettre en place une aide structurelle, stratégique et durable. Encore sous-utilisée, elle nécessite un engagement politique clair et des ressources dédiées.

### **Des leviers à activer localement pour répondre à la diversité des besoins**

À l'échelle d'une commune comme Ecublens, sans bouleverser l'équilibre budgétaire, plusieurs leviers concrets existent pour améliorer l'accès à un logement adéquat, durable et accessible pour toutes les catégories de la population (familles, aînés, jeunes, personnes seules, ménages modestes, travailleurs).

#### **1. Mobiliser les outils de la L3PL**

- Exercer le droit de préemption sur les terrains stratégiques pour créer du logement à but social.
- Exiger des quotas de LUP dans les plans de quartier ou grands projets.
- Encadrer les loyers en cas de rénovation importante, pour éviter les évictions indirectes.
- Mettre à disposition des terrains communaux en DDP pour favoriser les fondations et coopératives.

#### **2. Encourager l'habitat non-lucratif**

- Lancer un appel à projets non lucratif (coopératives ou fondations) sur des parcelles communales, avec des critères favorisant la mixité, la durabilité et la gouvernance partagée.
- Encourager la constitution ou l'accueil de nouvelles coopératives (avec ou sans but social) dans le tissu local.

#### **3. Créer un dispositif communal d'accompagnement**

- Sur le modèle de RELOG, créer une antenne locale d'accompagnement logement ouverte à toutes et tous : jeunes, aînés, familles recomposées, nouveaux arrivants, etc.
- Former une personne référente ou mandater un organisme partenaire (p. ex. Caritas, Pro-Logement).
- Travailler avec les régies locales pour détendre les critères de sélection (ex : garants, durée de bail, assurances).

#### **4. Mieux connaître le parc et les besoins**

- Cartographier le parc locatif existant, en lien avec les données cantonales.

- Identifier les logements inadaptés (trop petits, inaccessibles, énergivores) et élaborer une stratégie de réaffectation.

## 5. Renforcer la coopération régionale

- S'appuyer sur une logique intercommunale déjà en place, garante d'efficience et de cohérence territoriale.
- Bénéficier de l'expérience concrète de l'ARASOL dans la mise en œuvre de l'AIL à Renens.

Par ailleurs, certaines réponses efficaces à la problématique du logement peuvent être portées à l'échelle intercommunale. Dans l'Ouest lausannois, l'Association Régionale d'Action Sociale de l'Ouest Lausannois (ARASOL) agit déjà comme guichet social de proximité avec sa Porte d'Orient Social (POS), en prenant en compte l'ensemble des besoins sociaux des personnes, pas uniquement ceux liés au logement. Outre sa connaissance fine des publics fragilisés grâce à son ancrage local, l'association a accès à la base de données MAORI, qui recense l'ensemble des prestations sociales perçues (AI, PC, RI, AIL, etc.) et permet un traitement coordonné et personnalisé des demandes. Une telle délégation dans la mise en place de l'AIL à Ecublens - à condition que cette aide puisse être mise en place sans exclure l'aide communale - permettrait de bénéficier d'une expertise professionnelle, sans devoir créer une nouvelle structure, tout en garantissant un accès humain et confidentiel à l'information pour les habitant·e·s en recherche de solutions.

Dans la même logique, Ecublens pourrait favoriser l'essor des coopératives d'habitation, cette structure contribue directement à l'augmentation du nombre de logements d'utilité publique (LUP), un outil encore trop peu mobilisé dans la région. Les coopératives offrent en effet une réponse adaptée aux besoins de la classe moyenne, qui se retrouve aujourd'hui prise en étau entre un marché locatif privé tendu et des dispositifs sociaux souvent trop restrictifs.

## Un enjeu d'intérêt commun, au-delà des clivages

Si cette initiative émane de la gauche, elle ne doit pas être perçue comme une mesure strictement sociale au sens restrictif du terme. Le mal-logement concerne aujourd'hui toutes les classes sociales. Des jeunes adultes issus de familles aisées ne trouvent pas à se loger à proximité, faute de disponibilités ou de critères de sélection trop rigides. Des personnes proches de la retraite, après une séparation ou un déménagement, peinent à se réinsérer dans le marché locatif. Le mensuel BILAN n° 581<sup>2</sup> mentionne les statistiques fédérales qui montrent que les loyers dans les grandes villes et nos agglomérations ont explosé depuis 2001. A Lausanne par exemple, 50% des ménages ne disposent pas d'un revenu suffisant pour se loger selon les coûts des loyers. La problématique concerne aussi les entreprises locales, qui ont besoin que leurs salarié·e·s puissent habiter à proximité de leur lieu de travail.

Dans le cas du logement, il ne suffit pas uniquement de répondre à la demande, mais plutôt de favoriser une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins. Il s'agit ainsi de déployer un levier d'équilibre territorial, de cohésion sociale, et même de stabilité économique. La mise en place d'un dispositif communal d'aide individualisée, souple, humain et réactif, permettrait à la Municipalité d'agir concrètement, sans alourdir les finances publiques de manière significative. Il s'agirait également de développer une politique territoriale proactive en matière de LUP et d'accueil de logements du type coopératives.

En structurant cette démarche, la Commune enverrait un signal clair : elle écoute ses habitant·e·s, comprend les mutations de la société et innove pour y répondre.

## Étude d'opportunité: pour améliorer l'accès au logement à Ecublens

Considérant la crise croissante du logement qui touche un large spectre de la population d'Ecublens,

et la nécessité d'agir de manière proactive pour améliorer l'accès à un logement adéquat, durable et abordable ;

Considérant l'existence de dispositifs cantonaux (L3PL, AIL, RELOG) et régionaux (ARASOL) offrant des outils variés, dont le potentiel pourrait être davantage exploité au niveau communal ;

Considérant que la Commune dispose de leviers d'action concrets, tels que l'activation des droits de préemption, la création de LUP, le soutien aux coopératives d'habitation, ainsi que la mise en place d'un accompagnement personnalisé au logement ;

Le Parti Socialiste et Indépendants de Gauche charge la Municipalité de réaliser une étude d'opportunité visant à :

- analyser les dispositifs actuels et leurs possibilités d'application à Ecublens ;
- examiner la stratégie communale en matière de mobilisation des outils prévus par la L3PL, en particulier l'exercice du droit de préemption : dans quels cas pourrait-il être activé, selon quels critères, et avec quelles conséquences financières et opérationnelles ;
- étudier les conditions de mise en place d'une politique d'aide à la pierre, notamment sous forme de soutien à la production ou à la rénovation de logements d'utilité publique (subventions, prêts, garanties, DDP à conditions préférentielles), et en évaluer la faisabilité à l'échelle communale ;
- identifier les mesures concrètes et réalistes à mettre en œuvre à court et moyen terme ;
- évaluer les ressources nécessaires, les partenariats possibles (notamment avec l'ARASOL) et les impacts budgétaires ;
- proposer des scénarios ou un plan d'action pour renforcer durablement l'accès au logement dans notre commune.

Cette démarche permettra à Ecublens d'agir de manière ciblée et coordonnée, en cohérence avec les politiques cantonales et régionales, afin de répondre aux besoins diversifiés de ses habitant·e·s.

Nom, prénom :

Signature :



**Conseil  
communal  
Ecublens VD**

Ecublens VD, le 26.02.2026

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                              |                                 |                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| <b>Type :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Postulat <input checked="" type="checkbox"/> | Motion <input type="checkbox"/> | Amendement <input type="checkbox"/> |
| Autre (préciser) : <input type="checkbox"/>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                              |                                 |                                     |
| <p><b>Et si une mesure simple améliorerait le climat d'apprentissage dans les écoles ?</b></p> <hr style="border: 1px solid black;"/> <p><b>Des fruits et légumes pour bien grandir et réussir à l'école ?</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                              |                                 |                                     |
| <p>Conseil Communal Ecublens, le 26 février 2026.</p> <p>Madame la Présidente,<br/>Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,<br/>Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,</p> <p>Je me permets de vous adresser cette interpellation afin d'attirer votre attention sur une mesure visant à améliorer durablement le bien-être, la santé et la réussite scolaire des élèves de notre commune.</p> <hr style="border: 0.5px solid black; margin-top: 20px;"/> <p><b>1. Une proposition simple et mesurée liée au cœur de la mission scolaire</b></p> <p>La proposition soumise ne vise pas à créer un programme nutritionnel complexe, mais à examiner si une action simple peut améliorer concrètement les conditions d'apprentissage dans nos écoles.</p> <p>La mesure consiste à mettre à disposition, quotidiennement, des fruits et légumes en libre-service durant les moments autorisés par l'organisation scolaire.</p> <p>Un kiwi aujourd'hui, une habitude pour la vie.</p> |                                              |                                 |                                     |

La Semaine en santé organisée par la Ville démontre déjà la faisabilité pratique et l'adhésion que peut susciter une telle démarche.

Cette approche vise à :

- permettre aux enfants de se nourrir lorsqu'ils en ressentent le besoin ;
- favoriser une relation saine et autonome à l'alimentation ;
- améliorer la concentration et l'attention en classe ;
- réguler, stabiliser l'énergie sur la journée scolaire ;
- apporter des nutriments essentiels au développement cognitif ;
- réduire les inégalités alimentaires dans un cadre inclusif ;
- encourager des habitudes alimentaires durables dès le plus jeune âge ;
- créer des moments conviviaux et éducatifs autour de la nourriture ;
- participer à la prévention en santé publique ;
- valoriser l'engagement communal en matière de santé, d'éducation et d'environnement.

Des programmes similaires en Europe et au Québec ont montré une augmentation significative de la consommation de fruits et légumes chez les élèves (17 % à 25 % selon l'âge), avec des effets positifs sur la concentration et la réussite scolaire.

---

## 2. Un constat factuel

Aujourd'hui, l'accès à une collation pendant le temps scolaire est organisé à des horaires fixes. Cette organisation répond à des impératifs logistiques compréhensibles.

Cependant, les besoins physiologiques des enfants ne sont pas uniformes : certains arrivent à l'école sans avoir pris de petit-déjeuner, d'autres ressentent la faim avant l'heure prévue. La durée parfois limitée des pauses peut également ne pas permettre une alimentation sereine et adaptée.

L'école investit dans les programmes pédagogiques, les infrastructures, l'accompagnement spécialisé et la qualité de l'enseignement.

Cependant, tous ces efforts reposent sur une condition préalable :

**la disponibilité physique et mentale des élèves pour apprendre.**

Les enseignants gèrent parfois des élèves fatigués, déconcentrés ou agités — non par manque de volonté, mais par manque d'énergie adaptée. Ils peinent à maintenir leur concentration en fin de matinée ou d'après-midi.

La faim, même modérée, entraîne : baisse d'attention, irritabilité, fatigue, diminution de la capacité de mémorisation.

Aujourd'hui, l'accès à une alimentation équilibrée durant le temps scolaire reste variable selon les situations familiales et les habitudes quotidiennes.

Permettre aux élèves d'accéder à une collation saine au moment opportun constitue une réponse souple et adaptée à leurs besoins réels.

La question est simple.

**Voulons-nous améliorer concrètement les conditions d'apprentissage, oui ou non ?**

---

### 3. Prévenir plutôt que corriger

Intervenir tôt permet de rester dans une logique préventive, stable et plus simple que compenser.

Intervenir tard implique des mécanismes correctifs plus complexes, plus coûteux : soutien scolaire, accompagnement individualisé, dispositifs de rattrapage.

---

### 4. Clarification essentielle

L'école n'a pas vocation à nourrir les enfants en général.

Elle ne se substitue pas aux familles, les parents ont un rôle central.

Elle est là pour garantir qu'au temps scolaire, les enfants puissent apprendre dans de bonnes conditions.

Au même titre que l'environnement de classe ou le rythme pédagogique, l'alimentation impacte directement la capacité d'attention.

Sécuriser le temps scolaire est une priorité essentielle.

**L'école n'éduque pas l'alimentation, elle garantit les conditions d'apprentissage durant le temps scolaire.**

Il peut être avancé que certains enfants n'en voudront pas.

L'objectif n'est toutefois pas de forcer, mais de proposer.

**Proposer n'est pas imposer.**

L'expérience montre que l'exposition régulière crée l'habitude.

Les programmes similaires démontrent qu'une mise à disposition quotidienne augmente progressivement la consommation et la familiarité avec ces aliments.

Il s'agit donc d'installer un cadre simple, dans lequel chacun reste libre, mais où l'environnement favorise progressivement des choix bénéfiques.

---

## **5. Une décision simple au coût maîtrisable**

**Le coût est maîtrisable parce que la mesure est simple, ciblée et quotidienne.**

À l'inverse, les dispositifs correctifs liés aux difficultés scolaires et sanitaires non anticipés génèrent des coûts bien supérieurs à long terme.

La prévention reste structurellement moins onéreuse que la correction.

Ce n'est pas une urgence politique.

Mais c'est une décision simple que nous n'aurons pas indéfiniment dans des conditions aussi favorables.

---

## **6. Une mise en œuvre progressive durable**

L'absence d'action garantit l'absence d'amélioration.

Pour garantir une application responsable plusieurs options sont envisageables :

- une phase pilote dans un ou plusieurs établissements ;
  - portions adaptées avec possibilité de se resservir pour éviter le gaspillage ;
  - sensibilisation à la nutrition et au respect des aliments ;
  - valorisation des surplus (redistribution ou compostage) ;
  - un cadre organisationnel léger ;
  - partenariats avec des producteurs locaux.
-

## 7. Questions à la Municipalité

1. **Quels sont les coûts, résultats et retours de la Semaine en santé des 5 dernières années? Quels enseignements concrets ont été tirés de la mise à disposition des fruits et légumes en libre-service ?**
2. **La Municipalité est-elle favorable à l'introduction d'un dispositif simple de collation saine (fruits et légumes) en libre-service dans les écoles durant la journée selon l'organisation scolaire? Serait-elle disposée à envisager une phase pilote afin d'en évaluer objectivement l'impact dans un ou plusieurs établissements ?**
3. **Quels moyens organisationnels et financiers pourraient être mobilisés pour garantir une mise en œuvre progressive, soutenable et durable ?**

---

Mettre un fruit, légume à disposition chaque jour est une décision concrète pour renforcer les conditions d'apprentissage et le climat scolaire.

Cette proposition est directement liée à la capacité de nos élèves à être attentifs, disponibles et engagés en classe.

Aujourd'hui, nous avons la possibilité d'agir de manière mesurée, maîtrisée et cohérente avec nos ambitions éducatives.

Je vous remercie pour votre attention et reste à disposition pour approfondir cette proposition dans un esprit constructif.

Avec mes salutations respectueuses.

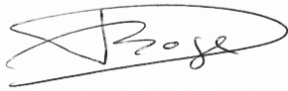
Nom, Prénom: Yéghen-Yürüten, Nathalie

Signature:



**Conseil communal  
Ecublens VD**

Ecublens VD, le 26 février 2026

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                   |                                 |                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| Type :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <input type="checkbox"/> Postulat | <input type="checkbox"/> Motion | <input type="checkbox"/> Amendement |
| <input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Vœu « smartvote »                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                   |                                 |                                     |
| <p>En ce moment, certain-es d'entre nous vont à la rencontre des habitant-es de la commune dans le cadre de la campagne pour les élections communales. Il arrive fréquemment d'entendre des habitant-es dire qu'ils ne votent pas car ils ne savent pas pour qui voter et qu'ils ne connaissent pas les candidat-es. Ne pas connaître les candidat-es est finalement assez compréhensible pour une ville de 14'000 habitants avec un fort turn-over.</p> <p>Dans ce contexte, je trouve qu'il serait pertinent de pouvoir orienter ces électrices et électeurs vers un outil comme: <a href="https://smartvote.ch">smartvote.ch</a>. Avec smartvote, les électrices et électeurs peuvent comparer leurs positions avec celles des candidat-es après avoir répondu à des questions de politique locale (concernant la commune). Le système en ligne est très bien conçu et convivial, il est populaire chez les jeunes. Des communes comme Lausanne, Morges, Vevey ou Blonay, pour ne citer que les plus proches de chez nous, l'ont déjà adopté en 2026.</p> <p>Par ce vœu, je propose que, pour les prochaines élections, dans 5 ans, la Ville d'Écublens mette en place <a href="https://smartvote.ch">smartvote.ch</a> afin de renforcer l'information, la transparence et la participation démocratique.</p> |                                   |                                 |                                     |
| Daniel Sage                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                   |                                 |                                     |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                   |                                 |                                     |



| Type :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Postulat | Motion | Amendement |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|--------|------------|
| Autre (préciser) : vœu                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |          |        |            |
| <p><b>Vœu - Pour l'installation de balançoires accessibles aux enfants en situation de handicap</b></p> <p>Les espaces publics de loisirs sont des lieux essentiels de développement, de bien-être et de socialisation. Ils traduisent concrètement la manière dont une commune conçoit l'égalité d'accès et la place qu'elle accorde à chacune et chacun, dès l'enfance.</p> <p>Aujourd'hui encore, certaines personnes ne peuvent pas profiter pleinement des places de jeux communales en raison d'un handicap moteur ou de besoins particuliers. L'impossibilité de se tenir assis sans assistance, une mobilité réduite ou l'usage d'un fauteuil roulant constituent des obstacles réels face à des équipements pensés pour un public standard.</p> <p>Or, il existe désormais des infrastructures simples, sûres et peu dispendieuses permettant de répondre à ces situations : balançoires avec sièges enveloppants et harnais de sécurité pour les personnes ne pouvant se maintenir seules, sièges stables adaptés aux enfants à mobilité réduite, ou encore balançoires accessibles directement en fauteuil roulant, favorisant l'autonomie et le plaisir du mouvement. Certains de ces équipements s'adressent également à des adolescents ou à des adultes, et peuvent ainsi bénéficier à des personnes âgées en perte de mobilité.</p> <p>Ces installations rappellent un principe fondamental : le droit, pour chaque enfant, de bénéficier d'infrastructures de loisirs adaptées, indépendamment de son handicap. Elles participent à une approche solidaire et juste de l'espace public, tout en améliorant la qualité d'usage pour l'ensemble des familles.</p> <p>En Suisse romande (notamment à Vevey, Yverdon-les-Bains, Carouge, Lancy, Monthey ou Sierre), ces équipements restent encore rares, alors même que les besoins sont bien présents. Sans prétendre être précurseure, Ecublens pourrait faire preuve d'exemplarité en franchissant un premier pas concret.</p> <p>Il ne s'agit pas de repenser l'ensemble des parcs récemment réaménagés, mais d'envisager l'ajout ciblé d'équipements inclusifs à l'existant, dans au moins un parc communal central et facilement accessible.</p> <p>Dans ce contexte, j'émet le vœu que la Municipalité étudie l'opportunité d'installer des infrastructures de loisirs inclusives — notamment des balançoires adaptées aux personnes à mobilité réduite ou en fauteuil roulant — dans un parc communal central, en tenant compte des usages actuels et des besoins identifiés.</p> |          |        |            |
| Nom, prénom :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |          |        |            |
| Signature :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |          |        |            |

